

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 13 décembre 2018

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Proposition du groupe de concertation arrêté licence :
 - 2.1. Présentation de l'organisation de la direction des études
 - 2.2. Présentation du contrat pédagogique
3. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018
4. Etudes
 - 4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 4.2. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*
 - 4.3. Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH
 - 4.4. Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique
 - 4.5. Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information
 - 4.6. Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020
5. Admission en Master : lancement de la campagne
 - 5.1. Approbation des capacités d'accueil
 - 5.2. Approbation des dates de campagne de recrutement
 - 5.3. Approbation des modalités de recrutement
6. Admission en Licence (suite)
 - 6.1. Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours
7. Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier
8. Vie Etudiante
 - 8.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
9. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			Patricia LADRET
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY	X		
Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET			
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS			Delphine ALDEBERT-MORIN
Patricia LADRET	X		
Geneviève NOUYRIGAT	X		
Séverine RUSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		
Collège C : Personnels IATOS			
	Présent	Excusé	Procuration à
Lysiane BAIS			
Christine CHAUBET			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON			Pascale ROBERT
Pascale ROBERT	X		
Collège D : Etudiants			
Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Salomé BURGET	X	Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK		Rachel DOUAY	
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE		Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	X
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI	Excusé	Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Tuan-Anh DINH	
Monsséf MAKHLOUF		Pierre MUCKE	
Pierre MARTIN		Sacha PASQUALI	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART		Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA	X	Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Pablo RICHIERO		Alice ALTINKAYNAK	
Nelly ROCHAS		Thomas TRACLET	
Clément TICHON	Excusé	Flora L'HERRON	
Jean-Théophane ZAK		Alexandre MEILLE	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Frédéric GENTES		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE		Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Séverine RUSET PENKETH		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »	X	
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe		X
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP	X	
Marie LEMAIRE	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Sylvie FAURE	Présentation du RDE et des MCC de la licence hybride mention STAPS, parcours Entraînement sportif	X	
Henri PARIS	Présentation des parcours Génie Mécanique et Simulation et Instrumentation en Mécanique en M1 au sein de la mention Mécanique	X	
Carine DOMINGUEZ-PERY	Présentation du parcours ARAMIS en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information	X	

SEANCE PLENIERE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant le processus et le calendrier pour la démarche d'autoévaluation, les dates de campagnes de recrutement de Master, les modalités de recrutement de Master, les capacités d'accueil des parcours Sciences et design et Sciences du langage, ainsi que l'attribution du FSDIE.

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des modifications apportées à l'ordre du jour :

Ordre du jour : Modifications

1. Informations du Vice-Président
2. Proposition du groupe de concertation arrêté licence :
 - 2.1 Présentation de l'organisation de la direction des études
 - 2.2 Présentation du contrat pédagogique
3. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018
4. Etudes
 - 4.1 Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 4.2 Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*
 - 4.3 Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH
 - 4.4 Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique
 - 4.5 Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information
 - 4.6 Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020
5. Admission en Master : lancement de la campagne
 - 5.1 Approbation des capacités d'accueil
 - 5.2 Approbation des dates de campagne de recrutement
 - 5.3 Approbation des modalités de recrutement
6. Admission en Licence (suite)
 - 6.1 Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours
7. Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier
8. Vie Etudiante
 - 8.1 Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
9. Questions diverses

Un point concernant les modifications des capacités d'accueil de deux parcours de Licence est ajouté.

1. Informations du Vice-Président

Néant

2. Proposition du groupe de concertation arrêté licence :

2.1. Présentation de l'organisation de la direction des études

Nicolas LESCA présente l'organisation de la direction des études.

Arrêté Licence du 30 juillet 2018 : Calendrier des concertations 2018-2019

Les jeudis, de 16h à 18h, dans les salles de séminaire de l'IMAG	04/10/18	Thème 1 : Blocs de connaissance et de compétences, compensation, seconde chance, évaluation continue, rythme d'apprentissage, compétences en langues Thème 2 : Parcours personnalisé, spécialisation progressive, professionnalisation et insertion professionnelle Thème 3 : Mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante/directeur des études
	25/10/18	
	22/11/18	
	20/12/18	
	17/01/19	
	07/02/19	

Composition du groupe de concertation :

- Commission pédagogique
- Composantes (Directeurs, Responsables de mention de Licence, Directeurs des études)
- DGD FVU (DEVE, DOIP, DMAP)
- Vice-présidence Formation

Direction et directeurs des études

Ce que dit le texte :

- Assurer la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante
- Accompagner de manière personnalisée les étudiants.
- Elaborer le contrat pédagogique et le suivre
- L'adapter tout au long du parcours de formation
- Contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université. En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

Les modalités de désignation des directeurs d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements.

Préoccupations identifiées par le groupe de concertation :

- Principe de subsidiarité : faire confiance aux composantes
- Laisser les composantes s'adapter au plus près de leur organisation actuelle
- Animation d'un réseau des directions des études pour échanger sur les pratiques

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Comme je l'avais déjà dit au cours d'une autre séance, les médias indiquent que l'UGA propose 16 licences.

Réponse de Joëlle AUBERT : Il y a 29 mentions et 72 parcours de licence.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Cela signifie-t-il que nous allons travailler sur 29 mentions ?

Réponse de Jean-François REDON : Etant donné que l'organisation se fera au niveau des composantes, l'échelle sera variable et un directeur des études pourra être en charge de plusieurs mentions.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : J'aimerais avoir une représentation graphique car j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de très disproportionné dans la manière dont ces licences sont structurées. Il faudrait pouvoir regarder la carte des licences avec en parallèle les contours des composantes, le nombre d'étudiants, etc. Par exemple, on pourrait comparer l'UFR LE et le DLST.

Intervention de Virginie ZAMPA : Une présentation graphique nous permettrait en effet d'identifier les enjeux.

Intervention de Romain TINIERE : Il serait peut-être intéressant de faire cette présentation pour les L1, L2 et L3, afin d'avoir une vision globale.

Nicolas LESCA indique qu'une présentation graphique des licences sera faite lors d'une prochaine séance.

Périmètre et modalités de constitution de la direction des études

Chaque composante doit se doter d'une direction des études.
Plusieurs configurations sont possibles, selon les effectifs étudiants, le nombre d'étudiant.e.s bénéficiant d'un accompagnement (Oui SI, SPBS, ...) et le fonctionnement propre de la composante :

- La direction des études est assurée par un.e directeur.e d'étude pour la composante assurant seul l'intégralité des missions
- La direction des études est assurée par un.e directeur.e des études pour la composante, chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions.
- La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...)

- La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...), chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions.

Modalités de constitution de la direction des études :

- A l'initiative de la composante

Missions de la direction des études

Responsabilités, missions de coordination propres au(x) directeur.e(s) des études

- **Suivre les étudiant.e.s**
 - Assurer un rôle de référent auprès des étudiant.e.s.
 - Accompagner l'étudiant.e dans la construction de son parcours de formation (choix des options, réorientation...).
 - Signer le contrat pédagogique et l'adapter tout au long du parcours de formation autant que de besoin et en accord avec l'étudiant.e.
 - Informers les étudiant.e.s sur les dispositifs d'aide à la réussite (à lister avec la DOIP).
 - Informers les étudiant.e.s sur les statuts d'étudiant.e.s à besoin spécifiques (SPBS) et coordonner la signature du contrat pédagogique avec le service (SPBS).
 - Etablir les conventions de stages effectués dans le cadre d'une réorientation (qui sont signées par la.le directeur.e de composante ou la personne désignée par elle.lui).

Suivre et coordonner les dispositifs « oui si »

- Assurer le suivi des étudiant.e.s bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement à la réussite.
- Contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite.
- Organiser au niveau de la composante la mise en œuvre de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite.
- Contribuer à l'évolution et la généralisation de l'offre des dispositifs d'accompagnement à la réussite.

Participation et coordination des instances et réseaux

- Participer aux commissions d'examen des vœux.
- Assurer l'Interface avec les équipes pédagogiques, les services de scolarité ainsi que la DOIP.
- Assurer le lien avec les référents Lycée-Université et les référents OFIP.
- Coordonner l'activité des référent.e.s réussite.

- Attribuer les heures de référentiels pour les référent.e.s réussite.
- Coordonner l'organisation des commissions d'examen des vœux.
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des contrats pédagogiques.
- Participer au réseau des directeurs des études, animé par le Vice-président Formation Vie Universitaire ou sa.son représentant.e.

Reconnaissance horaire de la mission

Travail en cours d'identification du référentiel associé

En fonction des effectifs et de la nature des publics à suivre :

- Fonctions de responsabilités, de coordination du directeur des études selon l'existence de référents réussite à coordonner ou non.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s ne bénéficiant pas de dispositif particulier.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s bénéficiant de dispositif particulier (Oui Si, ...).

Réseau des directeurs des études

Le réseau des directeurs des études (direction des études) est animé par le VPVU ou son représentant.
Il se réunit au minimum 3 fois /an et sa vocation est de coordonner l'activité des directeurs des études, faciliter l'échange de pratiques, organiser la diffusion des infos, mettre en place les processus d'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que l'appellation « directeur des études » a été clarifiée pour éviter la confusion avec d'autres statuts qui existent au sein des composantes ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous avons discuté de cette ambiguïté mais nous ne pouvons pas véritablement transformer cette appellation spécifiée dans l'arrêté. Pour l'instant, nous préférons parler de « direction des études » pour limiter la confusion. Les composantes pourront choisir une autre appellation,

mais il semble que ce ne sera pas nécessaire dans la majorité des cas, car les actuels DETU endosseront naturellement cette responsabilité. Toutefois, si nous constatons que cela est source de confusion, notamment pour les étudiants, nous adapterons les vocables.

2.2. Présentation du contrat pédagogique

Nicolas LESCA présente le contrat pédagogique :

Contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Ce que dit le texte :

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Ce contrat :

- prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant,
- précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques,
- définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés,
- énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.
- est "dépourvu de portée juridique".

Préoccupations identifiées par le groupe de concertation :

- Un contrat unique, modulable selon les composantes, et le statut des étudiants
- Inclure la référence aux textes de cadrage nationaux et de l'établissement
- Une dématérialisation et une reprise des données chaque fois que cela est possible
- Un outil informatique adapté
- Un contrat annuel et amendable en cours d'année

Nicolas LESCA indique que ce contrat pédagogique sera mis en place sous forme numérique à l'issue de la prochaine campagne d'admission en Licence. L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE) ainsi que le ministère travaillent au développement d'une application comparable pour une mise en œuvre en septembre 2021.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je pense qu'il y a un problème quant à la définition de ce qu'est un responsable de master dans une UFR. S'il doit avoir de l'entregent et des capacités d'actions, il peut parfois être amené à prendre des décisions qui sont du ressort de la direction de la composante, comme cela a été le cas à l'UJF. Le même questionnement de fond mérite d'être mené pour les responsables de Licence.

[Annexe 1a : Projet de cadrage Direction des études](#)

[Annexe 1b : Projet Contrat pédagogique pour la réussite étudiante](#)

3. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 18 octobre 2018.

Avec 20 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 18 octobre 2018.

[Annexe 2 : Relevé de conclusions du 18 octobre 2018](#)

4. Etudes

4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

Anne BROUZET présente les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées.

Offre de formation non accréditée Renouvellements

UFR Médecine/Pharmacie :

Les DU/DIU de Médecine ne sont pas des créations mais des renouvellements saisis pour la 1ère fois sur la plateforme.

- DIU Chirurgie du pied et de la cheville
- DIU Exploration rééducation des troubles de l'équilibre
- DIU Nutrition clinique et métabolisme
- DIU Pathologies de l'appareil locomoteur liées à la pratique du sport
- DIU Traumatologie viscérale

Modification

IUT de Valence :

- DU Créateur d'activité

Les modifications portent essentiellement sur :

- les règles d'assiduité aux examens
- les règles en cas d'absence aux examens
- les tarifs FI et FC
- tableau MCC : modification de coefficients : réajustement de la pondération de certaines matières et UE suite au bilan de la formation 2017/18.

Anne BROUZET rappelle que la création du DU *Créateur d'activité* avait été approuvée par la CFVU le 15 juin 2017, sous réserve qu'un DU puisse être ouvert à des étudiants n'ayant pas le niveau baccalauréat ; après vérification, cela ne pose aucun problème du point de vue réglementaire.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que cela signifie que l'université a dorénavant vocation à former des étudiants qui ne sont pas bacheliers ? Il y a en effet d'autres formations dans ce cas. Il faudrait faire attention à cela en termes de lisibilité.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : C'est le cas depuis des dizaines d'années, avec le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), mais il est vrai qu'il ne s'agit pas de la même chose puisque le public peut avoir accès à ce DU sans baccalauréat ni DAEU.

Intervention de Romain TINIERE : La Capacité en droit s'adresse également à des non bacheliers.

Réponse de Nicolas LESCA : Il s'agit d'un DU à Valence qui répond à une problématique locale, et non d'une large offre de DU ouverts aux non bacheliers.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.

Avec 24 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.

4.2. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*

Sylvie FAURE présente le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours Entraînement sportif.

Projet LICenSE

Licence Inter-universitaire Coopérative Expérimentale Numérique en STAPS pour publics Empêchés

Université Jean Monnet Saint Etienne
Université Grenoble Alpes

**L'université pour tous,
partout, et à tout moment**



LICenSE est une déclinaison pour publics particuliers du parcours *Licence STAPS - parcours ES*, existant et contractualisé (UGA et UJM).

La mise en place de cette modalité pédagogique repose sur une double expérience de l'UFR STAPS de Grenoble :

« Amphis inversés en STAPS » qui a été une réponse à la massification de l'enseignement supérieur, tout en visant l'augmentation de la réussite de nos étudiants

« Inter'Val » : une formation adaptée aux contraintes des skieurs de haut niveau.

Cette modalité pédagogique de la licence ES s'appuie sur ces 2 transformations pédagogiques, afin de proposer une formation de qualité aux publics empêchés

=> Adapter la formation aux contraintes des étudiants

Projet LICenSE

Formation :

- **accessible**
- **modulaire** (capitalise des blocs de compétence)
- **personnalisée** (parcours à la carte)
- **flexible** (Licence sur 2-3-4-... ans)

Mutualisation inter-établissements :

des ressources numériques (cours)
des tests de positionnement, quizz

Libère des moyens humains dans les établissements
=> Learning by doing

Publics

Tous les publics empêchés

- Les sportifs de haut niveau
- Les étudiants en formation continue
- Les étudiants éloignés géographiquement d'une Université
- Les étudiants à besoins spécifiques (handicap, etc.....)

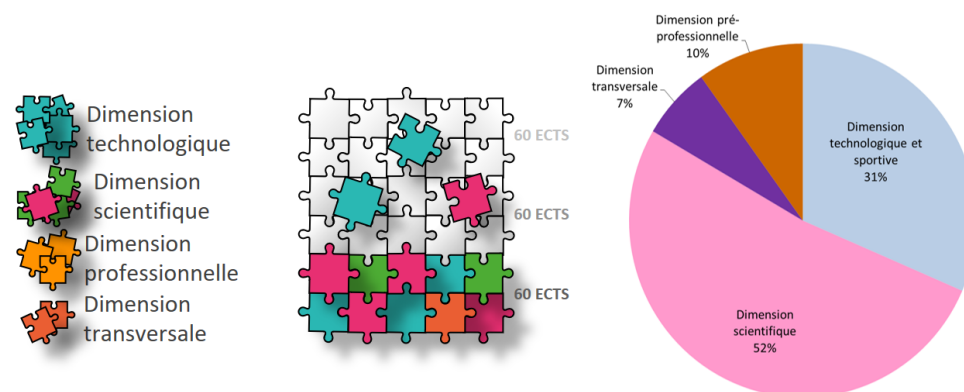
Formation Hybride

Des parcours pédagogiques numériques.

Des sessions en présentiel :

- Classes virtuelles
- Travaux Pratiques selon un calendrier calé sur les contraintes des étudiants

Proportions des différentes dimensions de la formation – similaires au parcours Licence STAPS-ES



Exemple de 1^{ère} année

Formation transversale

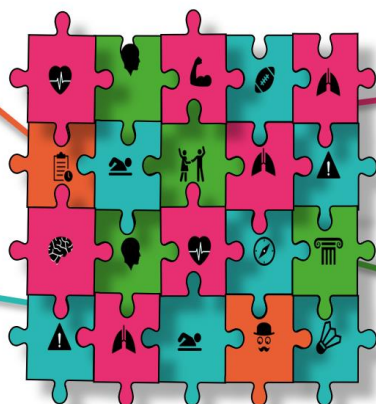
anglais
gestion de projet
PIX

6 ECTS

Technologie des APSA

sécurité et apprentissage
sports en milieux naturels
sports appréciés
sports collectifs
sports mesurés
sports duels

21 ECTS



Sciences de la vie

biomécanique
physiologie
neurologie
anatomie

21 ECTS

Sciences humaines et sociales

psychologie
sociologie
histoire

12 ECTS

Bénéfices attendus

Pour les étudiants	Pour les établissements
Permettre aux publics empêchés de suivre les études de leur choix et leur offrir des conditions d'enseignement adaptées à leurs besoins	Responsabilité des établissements d'accueillir tous les étudiants
Accueil facilité grâce à la scolarité asynchrone (logements universitaires libérés, installations sportives disponibles ...)	Optimiser l'utilisation des infrastructures universitaires grâce à la scolarité asynchrone (installations sportives, salles de cours, logements universitaires...)
Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements à distance améliorant la richesse et la qualité des ressources numériques et des enseignements	Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements à distance favorisant une dynamique de transformation pédagogique nationale
Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » en formation initiale de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie	Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » en formation initiale de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie

La première promotion de cette licence a fait sa rentrée en septembre 2018. Elle est composée de 83 étudiants, dont 50 à l'UGA et 51 sportifs de haut niveau (statut donné par le ministère ou la commission universitaire). Les autres étudiants sont en formation continue, en formation initiale ou en reprise d'études.

Sylvie FAURE présente les modalités de contrôle des connaissances de la première année :

ECTS ouvert année 1								
Dimension scientifique	ECTS	Ecrits/oral en ligne	nombre épreuve*	Rapport /mémoire	Travaux Pratique	Ecrit présentiel	nombre d'épreuves total	Epreuve optionnelle*
Anatomie	3	Ecrit	3	0	0	0	3	1
Biomécanique	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Neurosciences	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Physiologie	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Sociologie	3	Ecrit	2	1	0	0	3	1
Psychologie	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Biomécanique 2	3	Ecrits	2	0	0		2	1
Physiologie 2	3	Ecrits	2	0	0		2	1
Histoire	1	Ecrits	2	0	0		2	1
Dimension pré-professionnelle et transversale								
Gestion de projet	3	Ecrit et/ou Oral	2	1	0	0	3	1
PIX							QUITUS	
Anglais	3	Ecrit ou Oral	3		0	0	3	1
Technologie des APSA								
ATI-S	6	Ecrits	3			1	3	1
Technologie sportive niveau 1 (4 APSA à choisir pour un total de 12 ECTS **)	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports en milieu naturel	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports duels	3	Ecrits	1		1	1	3	1
sports collectifs	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports mesurés	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports appréciés	3	Ecrit	1		1	1	3	1
Total ECTS / Semestre	67							
* à la demande d'un étudiant , une épreuve supplémentaire optionnelle peut être organisée si la note à l'UE <10 , dans ce cas la note de cette épreuve remplace la plus basse note des cc (ne peut remplacer une note de pratique, le dernier CC, ou un mémoire)								
** chaque APSA doit être choisie dans les coefficients sont proportionnels au nombre d'ECTS (chaque épreuve de CC a le même coef). La moyenne de l'UE concernée = somme des notes CC/Nbre de CC								
Compensation possible au sein de chaque dimension (hors UE de Technologie Sportive dans la spécialité sportive de l'étudiant)								
Quitus PIX: se référer aux Règlement								

Intervention de Michèle ROMBAUT : Le tutorat doit nécessiter un travail considérable. Quel est l'impact de cette licence en termes de forces vives, étant donné qu'il s'agit d'étudiants en plus ?

Réponse de Sylvie FAURE : L'UFR STAPS est habituée à organiser du tutorat depuis des années. Les étudiants d'Inter'Val – dispositif répondant aux fortes contraintes rencontrées par les étudiants sportifs de haut niveau internationaux qui pratiquent un sport d'hiver, peuvent bénéficier de cette licence.

Question de Philippe SALTEL : Qu'est-ce qu'un sport apprécié ?

Réponse de Sylvie FAURE : Le jugement de la performance peut se faire soit par opposition, soit par appréciation. Par exemple, la gymnastique est jugée par appréciation.

Question de Philippe SALTEL : Est-ce que la carte professionnelle donne un emploi ?

Réponse de Sylvie FAURE : Cette carte permet de postuler et d'être rémunéré pour un emploi, et indique la spécialité sportive pour laquelle la personne est autorisée à entraîner. Elle est délivrée par la Direction départementale de la cohésion sociale, tout comme après l'obtention d'un diplôme d'état.

Question de Delphine ALDEBERT MORIN : Les deux universités sont co-partenaires. Est-ce que cela signifie que les cours sont partagés en ligne ? Comment se passent les inscriptions ?

Réponse de Sylvie FAURE : Les inscriptions sont dissociées : cette année, il y a 33 inscrits à Saint Etienne et 50 à Grenoble. Les étudiants suivent les mêmes

cours, sur les mêmes plateformes. L'ensemble des cours a été conçu de manière collégiale.

Intervention de Thierry PLACETTE : En tant que directeur du service qui gère les installations sportives, j'ai découvert assez récemment qu'il y aurait un impact à ce niveau-là. Il n'y aura pas de problème car cela concerne les périodes creuses, mais nous aurions pu en parler ensemble en amont. Je constate que les ECTS sont divers (sports mesurés, sports collectifs, etc.) ; est-ce que cela signifie qu'il n'y a plus de spécialité ?

Réponse de Sylvie FAURE : Non, la spécialité est conservée et est obligatoire pour la délivrance de la carte professionnelle. La fiche RNCP du parcours *Entraînement sportif* prévoit un minimum de 200 heures de formation dans la spécialité sportive. Il faut donc commencer dès la première année, même si les cours restent assez basiques et que les étudiants spécialistes de ce sport et les non spécialistes sont mélangés. Ainsi, un spécialiste de rugby suivra les cours de technologie « sports collectifs » dès la L1.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*.

[Annexe 3a : RDE Licence hybride STAPS](#)

[Annexe 3b : MCC Licence hybride STAPS](#)

4.3. Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH

Philippe SALTEL explique que les intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH sont sources de confusion pour les lycéens, car beaucoup d'entre eux pensent qu'il s'agit de doubles licences.

Gagner en lisibilité pour les lycéens

Spécialité	Parcours existant	Parcours proposition
Lettres	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie
Musicologie	Histoire de l'art et archéologie	Musicologie
Histoire	Géographie	Histoire
Histoire de l'art et archéologie	Histoire	Histoire de l'Art et archéologie
Philosophie	Sciences sociales	Philosophie
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres modernes	Double Licence : Philosophie Lettres modernes
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres classiques	Double Licence : Philosophie Lettres classiques
Sciences sociales	Sciences Humaines Appliquées	Sciences Humaines Appliquées

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH.

Avec 25 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH.

[Annexe 4 : Intitulés parcours de Licence ARSH](#)

4.4. Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique

Henri PARIS présente la demande de création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

Création des parcours GM et SIM en M1 et suppression du parcours M1 MI

- Le MASTER est structuré en 4 parcours dont les parcours GM et SIM.
- Ces deux parcours sont pleinement visibles en M2 et non visibles en M1. Actuellement le M1 Mécanique et Ingénierie qui apparaît comme un parcours couvrant les 2 thématiques GM et SIM.
- Cette solution pose de problème lors du recrutement des étudiants en M1 car les prérequis attendus sont différents pour les deux parcours GM et SIM.
- Pour faciliter la sélection, il serait bien d'afficher un parcours GM sur 4 semestres (M1 et M2) et un parcours SIM sur 4 semestres (M1 et M2) ce qui conduit à ne plus afficher le parcours MI.
- La demande porte donc sur la suppression du parcours M1 MI et la création dès le M1 des parcours GM et SIM.
- L'organisation pédagogique reste inchangée, le tronc commun reste identique.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

Avec 24 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

[Annexe 5 : Demande de création des parcours mention Mécanique](#)

4.5. Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information

Carine DOMINGUEZ-PÉRY présente la demande de création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.

ARAMIS

- **Parcours Recherche M2 en full English**
- **Mention Master Management des Systèmes d'Information (MSI)**
- **Cible étudiants: 10**
 - Profils:
 - Formation antérieure en MSI et/ou Informatique et/ou Statistiques
 - 95% à l'international
 - Fort potentiel
- **Débouchés:**
 - Enseignement et recherche en MSI
 - Etudes, conseil et audit en MSI dans un environnement international

ARAMIS

• Opportunités:

- Améliorer la visibilité de ce parcours recherche
- Différenciation: pas d'autre parcours équivalent en MSI en France
- Une équipe de recherche très dynamique en MSI à Grenoble
- Besoin d'accueillir des doctorants en MSI
- Plusieurs synergies avec la politique de recherche du site

• Moyens:

- Plusieurs cours mutualisés avec d'autres parcours de la mention MSI ou avec d'autres mentions de Grenoble IAE
- Equipe pédagogique motivée

Courses	Teachers
Knowledge Management toward Innovation	C. Dominguez-Péry (PR)
Strategic scanning	N. Lesca (PR)
IT and business models	L. Hyon, S. Ribas (Intervenants professionnels)
IS project management	S. Carton (PR)
Qualitative method and text mining	I. Corbett-Etchevers (MCF) et C. Dominguez-Péry (PR)
Quantitative method	C. Pérea (MCF)
Organization theory	Plusieurs enseignants
Innovative research project	Plusieurs enseignants
IS Governance and tools	P-A Mouy (Intervenant professionnel)
Big data and artificial intelligence in the Supply Chain	F. Pigni (MCF HDR); P. Reaidy (MCF HDR)
Entrepreneurship and communication skills for research	M. Ottmann (Intervenant professionnel)



Question de Philippe SALTEL : Pourquoi prévoir un effectif si réduit ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Le management des systèmes d'information est une petite communauté de recherche, avec un colloque annuel qui réunit 150 enseignants-chercheurs. Nous souhaitons démarrer avec un seuil raisonnable d'étudiants afin de pouvoir bien les encadrer puis leur proposer des parcours de doctorat. Nous veillons également à la bonne qualité des profils des étudiants, c'est-à-dire à la cohésion avec leur parcours antérieur et leur potentiel à faire un doctorat ou à intégrer un cabinet d'études.

Question de Sylviane HENNEBICQ : Y a-t-il des UE spécifiques à ce parcours ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Uniquement 5 cours ont été créés spécifiquement pour ce parcours. D'une durée de 15 heures, ils ont chacun une thématique de recherche dans le management des systèmes d'information. Tous les autres cours sont mutualisés.

Intervention de Viviane CLAVIER : Les dernières recommandations du ministère d'indifférencier les masters recherches et professionnels ont conduit à rendre invisible la recherche et de perdre des candidats pour les doctorats.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous manquons de visibilité pour l'internationalisation d'un certain nombre de disciplines qui n'ont pas beaucoup de candidats francophones. Il y a également la problématique du nombre de bourses qui existent. Il n'est pas simple d'arbitrer entre la création d'un grand nombre de parcours recherche et l'amélioration de la visibilité des parcours recherche.

Intervention de Viviane CLAVIER : Je pense qu'il faut les rendre visibles.

Question d'un membre de la CFVU : L'objectif est d'avoir des docteurs. Comment cela sera-t-il financé ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Nous avons quelques financements attribués au sein des écoles doctorales, mais ils sont limités. Les Cross Disciplinary Programs (CDP) en proposent également, notamment le CDP Risk. Par ailleurs, nous avons la possibilité de développer des thèses financées par le biais de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), à condition de trouver des entreprises qui acceptent des étudiants parlant uniquement anglais.

Question de Philippe SALTEL : Les partenaires dont on peut voir les logotypes contribuent-ils financièrement ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Il s'agit de logotypes d'accréditation relatifs à la composante IAE.

Réponse d'Anne BROUZET : L'EFMD et l'AACSB sont des accréditations internationales ; SGS correspond à l'accréditation qualité du réseau IAE.

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : L'équipe pédagogique est en train de travailler afin d'identifier des partenariats avec d'autres universités en Asie, en Russie ou encore en Amérique latine, pour communiquer sur ce parcours et d'essayer d'attirer des étudiants. Ayant déjà formé des étudiants étrangers dans ce parcours, il s'agit de réactiver notre historique de liens pour rendre ce parcours visible et le faire démarrer grâce au bouche à oreille.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Pour revenir sur la discussion concernant la recherche et le professionnel, cela fait maintenant 20 ans qu'il n'y a plus de DEA et de DESS. Il faudra à un moment donné s'approprier cette question et en tirer les conséquences. Une personne qui sort d'une école d'ingénieur peut faire soit de la recherche, soit travailler en entreprise, mais pour autant il n'y

a pas les ingénieurs recherche d'un côté et les ingénieurs professionnels de l'autre. Je pense qu'il faudra essayer de trancher cette question dans le cadre de la prochaine accréditation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.

Avec 21 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.

[Annexe 6 : Demande de création du parcours ARAMIS](#)

4.6. Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020

Nicolas LESCA présente le calendrier pédagogique 2019-2020.

Le calendrier proposé est identique à celui de l'année 2018-2019, à l'exception d'un jour férié qui se situe hors interruption pédagogique (lundi de Pâques).

Un autre calendrier consistant à fixer les interruptions pédagogiques d'hiver et de printemps la seconde semaine des vacances scolaires a été envisagé, mais finalement pas retenu car la période entre les vacances de Noël et celles d'hiver aurait été trop longue.

Intervention de Virginie ZAMPA : Le premier semestre se rallonge d'année en année. Dans mon département, il a de plus en plus d'arrêts maladie. Serait-il envisageable de prévoir une semaine et demi ou deux semaines d'interruption à la Toussaint ?

Réponse de Nicolas LESCA : Ce calendrier donne un cadre mais il est tout à fait possible de s'organiser comme on le souhaite à l'intérieur de ce cadre. Par ailleurs, les interruptions pédagogiques correspondent aux vacances des étudiants, pas des personnels, et lorsque les étudiants ne sont pas là, les enseignants peuvent organiser leur temps.

Intervention de Virginie ZAMPA : Pendant les interruptions pédagogiques, il n'y a pas de CAC, pas de CFVU ni de Commission des finances, etc. Il faudrait permettre aux enseignants de se reposer au cours du premier semestre.

Réponse de Nicolas LESCA : La construction de la première version de ce calendrier a été très complexe car il fallait réussir à définir un cadre dans lequel chacun puisse inscrire ses propres modalités pédagogiques. Modifier les interruptions pédagogiques, c'est-à-dire les imposer à tous, me paraît difficile.

Intervention de Thierry PLACETTE : Le Service des enseignements transversaux (SET), le Service des langues (SDL) et le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), ont réussi à se mettre d'accord pour avoir des interventions communes sur le même nombre de semaines et les mêmes semaines cette année.

D'autre part, les semaines projets ne pourront pas bien fonctionner tant que les étudiants ne seront pas rendus disponibles.

Par ailleurs, nous avons des interventions sur un espace commun avec nos partenaires de Grenoble-INP, et nous n'arrivons pas à trouver 12 semaines communes pour nos enseignements car les calendriers ne sont toujours pas compatibles. Je souhaite qu'un compromis soit trouvé et que nous évitions de

nous retrouver dans la même situation que cette année, avec des mois de discussion et des arbitrages sollicités tout en haut.

Réponse de Nicolas LESCA : Grenoble INP a le même calendrier que nous. Le problème vient du fait que nous ne recrutons pas au même moment. Nous avons bien connaissance du problème et nous avons eu des discussions à ce sujet. La question de dégager des semaines pour les examens des grosses composantes va sans doute se résoudre avec la mise en place des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le DLST est en train de travailler à la mise en place du contrôle continu intégral au premier semestre.

Intervention de Philippe SALTEL : Nous utilisons très souvent la 13^e semaine du second semestre en raison d'absences pour colloques, etc. Je ne pense pas qu'il soit pertinent de placer une semaine d'interruption pédagogique juste avant, d'autant plus que les deux vendredis suivants sont fériés.

Réponse de Nicolas LESCA : Cette proposition de calendrier a été transmise aux composantes et les retours que nous avons eus étaient tous positifs. Il s'agit par ailleurs du même calendrier que cette année.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition de calendrier pédagogique 2019-2020.

Avec 19 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition de calendrier pédagogique 2019-2020.

Annexe 7 : Calendrier pédagogique 2019-2020

5. Admission en Master : lancement de la campagne

5.1. Approbation des capacités d'accueil

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master.

Approbation des capacités d'accueil en 1^{ère} année de Master

Rappel 2018 : CA 4223, IA 3136 au 12 novembre 2018

Proposition CA 2019 : 4088

Par rapport à la campagne 2018 :

- 14 mentions sur 50 demandent à baisser leurs capacités d'accueil (CA), 5 à les augmenter.
- Tendance à l'harmonisation des CA par parcours et par domaine (entre 20 et 35).
- Demande de baisse des CA pour :
 - Accompagner de manière optimale les étudiants vers le M2 : EEDD (-10), Marketing-Vente (-10), Psychologie (-10), Sciences Sociales (-15), Nano-Sciences et Nano-technologies (-4), Création artistique (-10), MIAGE (-16), Génie civil (-8).
 - Mettre en cohérence les CA pour les parcours co-portés (avec GINP) : Informatique (-12), Mathématiques et applications (-5).
 - Fermeture/ouverture de parcours au sein de la mention : Mécanique (-16), Economie des organisations (-12).
 - Mieux ajuster les CA au nombre d'inscrits : MEEF Encadrement éducatif (-6) et MEEF second degré (-6).

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si nous avons écouté les composantes l'année dernière, nous aurions évité cette situation où aucune filière n'atteint

son quota. Malgré tout, il est vrai que cela était plus difficile à faire l'année dernière.

Intervention de Nicolas LESCA : Oui, c'était plus délicat. Par ailleurs, il faut rappeler qu'il y a un droit à la poursuite d'études en M1 pour les étudiants diplômés de Licence et qu'il existe une possibilité de saisine pour les étudiants non admis. L'année dernière, nous avons traité seulement 30 dossiers durant la période « Trouver mon master ». Nous demandons d'étudier de manière particulière les dossiers des étudiants qui ont obtenu leur L3 à l'UGA.

Intervention d'Hugo PRAT-CAPILLA : Nous trouvons que le fait que les capacités baissent autant dans un nombre non négligeable de masters est très négatif en termes d'image.

Réponse de Nicolas LESCA : La question du signal que nous envoyons est effectivement une question importante. Les capacités d'accueil en Master ne sont pas aussi sensibles en termes d'image que celles de Licence, et les données montrent que nous ne sommes pas en train de faire en sorte d'accueillir moins d'étudiants qu'avant. En revanche, diminuer les capacités d'accueil en L1 est un vrai problème, et c'est pourquoi je vous propose en général de ne pas approuver les demandes à la baisse.

Intervention de Jean-François REDON : Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas les candidats. À l'heure actuelle, le différentiel entre les capacités d'accueil et le nombre d'inscrits est tout de même de 1 200.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Tout cela m'amène à me questionner sur ce que l'on appelle une capacité d'accueil. Lorsque nous définissons ces capacités en Licence, nous déterminons combien d'étudiants nous pouvons accueillir, mais nous ne nous adaptons pas au nombre de candidats. Je trouve gênant de réduire les capacités d'accueil simplement parce que nous n'avons pas de candidats ; je pense que nous ne sommes pas en train de nous poser les bonnes questions. Par ailleurs, il faudrait que nous ayons connaissance de

la part que représentent les baisses demandées par rapport au nombre total de places dans la formation. J'aimerais être sûr que l'on ne s'adapte pas au nombre réel d'étudiants en M2 – qui est extrêmement faible, car si c'est le cas, nous serions encore en train de nous tromper de question. Le risque est de ne pas avoir beaucoup de candidats en M2 en raison du peu de places ouvertes en M1.

Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master

**Capacités d'accueil fixées pour les M2 de Droit par dérogation
Rappel 2018 : CA 4102, IA 339 au 12 novembre 2018**

Proposition CA 2019 : 403

Par rapport à la campagne 2018 :

- Baisser de 1 pour la mention Justice, procès et procédures.
- Augmenter de 3 pour la mention Droit des libertés.

Les dates de deuxième campagne seront votées au fil de l'eau, et dans la mesure où des places seront restées disponibles.

Intervention de Séverine RUSSET-PENKETH : Le responsable du parcours *Etudes cinématographiques* m'a indiqué qu'il n'avait pas été informé du fait que la demande de diminution de la capacité d'accueil n'avait pas été approuvée par la CFVU l'année dernière.

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les capacités d'accueil des mentions de Master suivantes sans modification par rapport à l'année 2018-2019 :

- *Economie de l'énergie et développement durable* (30 places)

- *Sciences sociales* (75 places)
- *Génie civil* (96 places)
- *Nanosciences et nanotechnologies* (60 places)
- *MEEF Encadrement éducatif* (36 places)
- *MEEF Second degré* (386 places)
- *Justice, procès et procédures* (16 places)

Les demandes de modifications des capacités d'accueil de ces mentions pourront être soumises au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master.

Avec 20 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master.

5.2. Approbation des dates de campagne de recrutement

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les dates de campagne de recrutement de master.

Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les dates de campagne de recrutement de Master.

5.3. Approbation des modalités de recrutement

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modalités de recrutement de master.

Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les modalités de recrutement de Master.

[Annexe 8a : Admission Master 1^{ère} année](#)
[Annexe 8b : Admission Master 2^e année Droit](#)

6. Admission en Licence (suite)

6.1. Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours

Nicolas LESCA présente les modifications des capacités d'accueil de deux parcours de Licence. Lors de la séance du 15 novembre 2018, la CFVU a décidé de reconduire les capacités d'accueil de l'année 2018-2019 pour 3 parcours : *Sciences et design* (16 places), *Sciences du langage* (151 places), *Lettres modernes* Valence (45 places). La CFVU a également décidé que ces demandes de modifications pourraient être soumises au vote ultérieurement, dans la mesure où un nouvel argumentaire serait apporté.

2 demandes de baisser les capacités d'accueil en L1 sur lesquelles nous devons revenir suite à la CFVU du 15/11/2018 :

- **Sciences et Design : CA 2018 = 16, IA 2018 = 3, CA demandées pour 2019 = 10**

Période transitoire : retrait de l'ENSCI, pas d'enseignant de design sur le court terme à l'UGA, difficile pour l'ENSAG d'accompagner plus de 10 étudiants.

- **Sciences du Langage : CA 2018 = 151, IA 2018 = 93 (hors redoublants), CA demandées pour 2019 = 120**

La demande de réduire à 120 la capacité d'accueil en L1 SCL (= 3 groupes de TD) est justifiée par de nouveaux programmes internationaux (DU LLFC porté par le CUEF + programme international avec des étudiants chinois de l'Anhui) ; et par le fait que les effectifs de L1 de cette Licence, sur les 5 ou 10 ans passés, tournent autour de 95 ou 100, rarement plus. > 3 TD suffisent donc (40 étudiants par TD x 3 = 120) pour accueillir les néo-bacheliers et les redoublants. Le 4e groupe de TD devrait donc être réservé pour les étudiants des programmes internationaux (DU LLFC et programme Anhui).

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce qu'une licence peut ouvrir avec seulement 10 étudiants ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il s'agit d'une situation transitoire. Toute la partie sciences est mutualisée. Nous essayons de faire en sorte que le design le soit aussi, par exemple avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG). Nous souhaitons développer la compétence design dans l'Université intégrée.

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que l'ouverture des cours de design à des étudiants d'autres formations est toujours envisagée pour la rentrée prochaine ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la capacité d'accueil du parcours *Sciences et design*.

Avec 16 voix favorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la capacité d'accueil du parcours *Sciences et design*.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la capacité d'accueil du parcours *Sciences du langage*.

Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la capacité d'accueil du parcours *Sciences du langage*.

7. Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier

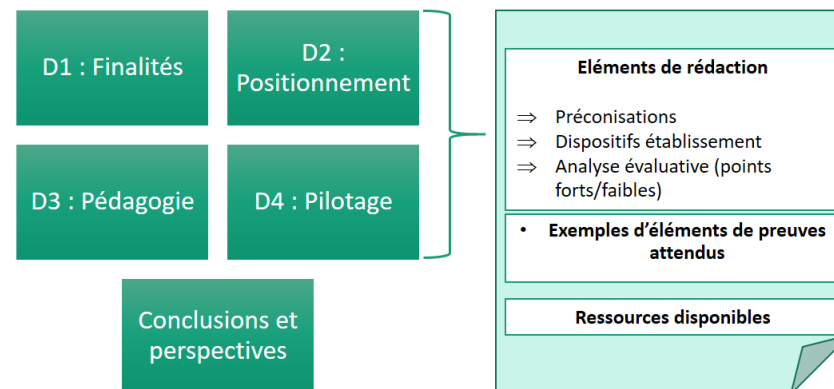
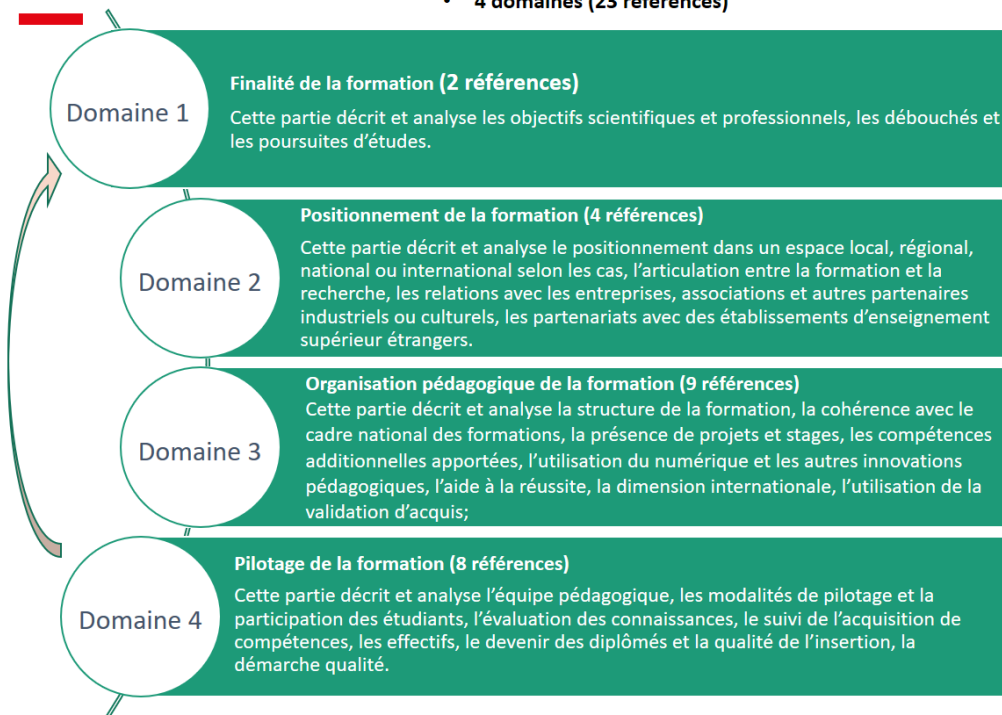
Arnaud COEFFIER présente le processus et le calendrier de l'autoévaluation à remettre au HCERES, suite à la réunion du 5 décembre 2018, à laquelle étaient conviés les membres de la Commission pédagogique, les directeurs de composantes et les responsables de mentions.

Evaluation des mentions de diplômes L, LP et M

- Proposer un calendrier/planning des opérations
- Définir un processus de validation des rapports d'autoévaluation (RAE)

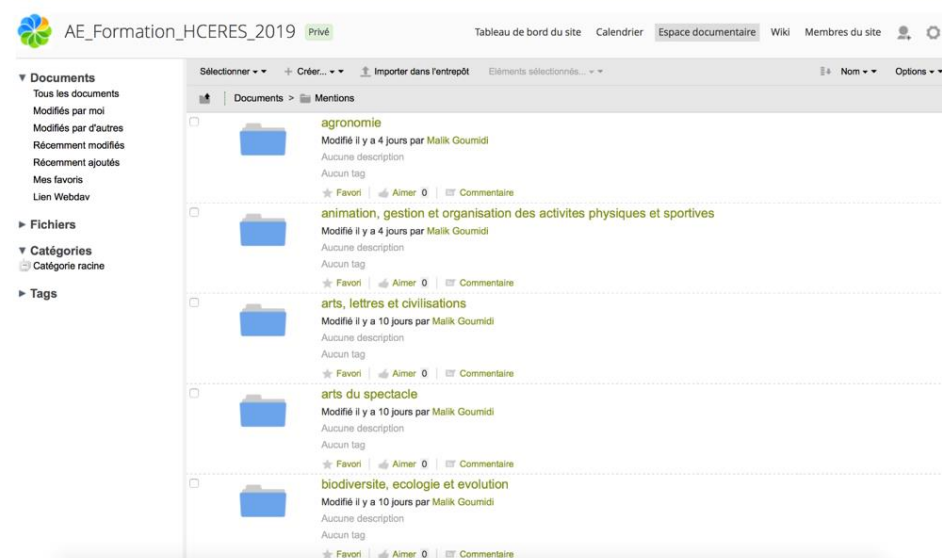
Le référentiel d'évaluation externe d'une formation

- 4 domaines (23 références)



Modalités de dépôt des dossiers RAE

Objectif : Dématérialiser les documents et archiver les versions
Utiliser un site Alfresco pour la gestion des documents



Guide de rédaction des dossiers RAE

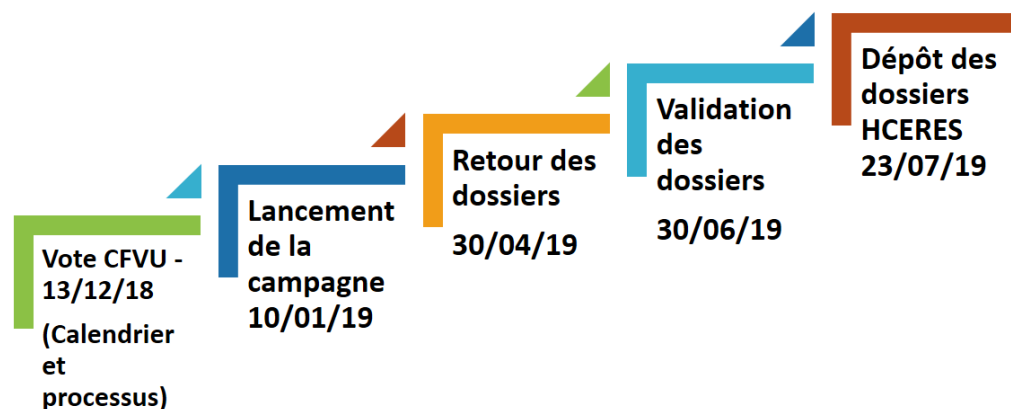
Objectif : Diffuser le guide le 10/01/19

Il intègre les préconisations des établissements pour aider à la rédaction et les ressources disponibles pour les porteurs.

Calendrier général des dossiers RAE

Objectif : Dépôt des dossiers avant les congés d'été 2019

Le calendrier intègre un temps de relecture des dossiers



Intervention de Viviane CLAVIER : Lors de la réunion du 5 décembre 2018, tout le monde était d'accord pour un retour des dossiers le 30 avril 2019 ? Cela ne laisse que trois mois pour constituer les dossiers, et je pense qu'il faut en prévoir au moins quatre.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Tout le monde était d'accord.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous allons vous donner une grande partie des éléments qui permettent de rédiger les dossiers.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Les dossiers devront être déposés sur Alfresco le 30 avril 2019. Chaque composante aura ses propres circuits de relecture. Nous leur demanderons de nous indiquer les personnes qui auront les droits de lecture et d'écriture. Sur la base d'une grille de relecture donnant lieu à des avis motivés, la Vice-présidence Formation décidera ensuite si des dossiers

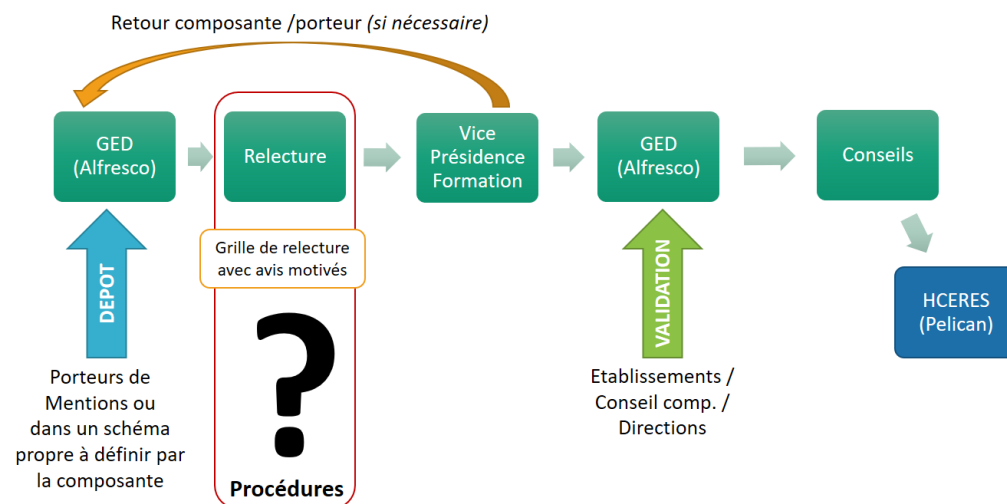
doivent être retournés aux composantes pour être repris sur des sujets particuliers. Chaque grille sera retournée à la composante concernée, même s'il n'y a pas de retour de dossier. La validation définitive aura lieu le 30 juin 2019. Les deux mois de battement permettent donc la mise en œuvre du circuit de relecture. Un compte-rendu du processus sera ensuite présenté et soumis au vote de la CFVU le 4 juillet 2019, avec l'ensemble des documents mis à disposition. Enfin, le dossier d'autoévaluation sera déposé sur le portail du HCERES.

Circuit des dossiers RAE

Objectif : Faire monter en qualité les dossiers et s'assurer de leur validation

Par un circuit de relecture

Par une validation établissement



Principes de relecture des dossiers RAE

Objectif : Faire monter en qualité les dossiers

Par un circuit de relecture maîtrisé qui porte sur la forme et le respect des consignes uniquement.

- 1/ La composante est responsable de sa relecture interne et de son application
- 2/ **Tous les dossiers** RAE font l'objet d'une relecture hors composante
- 3/ La relecture se fait **par des pairs**
- 4/ La relecture se fait **par un binôme**
- 5/ Les relectures seront « croisées » à **l'intérieur d'un même champ**
- 6/ Les binômes suivront une formation avant les relectures
- 7/ Le rendu sur chaque dossier RAE sera constitué **d'une grille de relecture** remplie et apportant **un avis et des éventuels conseils** pour améliorer le dossier.
- 8/ Par ordre de priorité décroissante les pairs seront choisis parmi les experts HCERES formation des établissements, les membres des commissions formations, les porteurs de mentions, les enseignants chercheurs et enseignants.
- 9/ Chaque binôme rendra sa grille de relecture devant une commission constituée des **équipes politiques formation qui décidera** si le dossier doit retourner au porteur pour amélioration. (l'ensemble des avis font l'objet d'un retour en composantes)

Arnaud COEFFIER précise qu'il s'agit de juger le respect du cadre du HCERES et l'honnêteté du rapport, et non pas la valeur ou la performance d'une formation.

Question de Jean-Gabriel VALAY : L'établissement remontera-t-il toutes les évaluations des formations, ou choisira-t-il de ne pas en reconduire certaines ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous sommes obligés de faire remonter toutes les formations pour l'évaluation. En revanche, ce n'est pas le cas pour l'accréditation.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Est-ce que la Commission pédagogique fera partie de la commission qui décidera de l'éventuel retour des dossiers ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Cela reste encore à définir.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il faut que des représentants de la CFVU contribuent à l'évaluation et à cette commission.

Nicolas LESCA indique que la modification sera faite afin que la commission en charge d'examiner les dossiers soit composée de l'équipe politique Formation et de la CFVU (ou de représentants de la CFVU).

Question de Romain TINIERE : Le processus de relecture est très intéressant, mais avez-vous quantifié le temps que cela allait prendre par dossier ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous estimons que le travail en binôme durera entre 2h et 3h par dossier. Il y aura 140 dossiers en tout.

Question de Romain TINIERE : Combien y a-t-il de personnes cibles sur la liste que vous avez ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous irons dans les composantes pour rencontrer les personnes qui ont la volonté de s'investir dans ce travail.

Réponse de Nicolas LESCA : Si nous voulons faire de ce travail d'autoévaluation autre chose qu'une obligation qui nous échoit tous les quatre ans, et quelque chose qui nous sera utile, nous devons essayer de nous organiser comme cela. Tout est dans la valeur et dans le sens que nous allons donner à ce travail – collectivement, mais aussi au niveau de chaque composante.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : En parallèle, nous essayerons de récupérer une partie des éléments du dossier, notamment les conclusions et les perspectives, pour ensuite les intégrer aux tableaux de bord. Cela permettra d'avoir une lecture directe des éléments de la mention, de la conclusion de

l'autoévaluation, des perspectives, ainsi que des points faibles, des points forts et des recommandations du HCERES.

Intervention de Viviane CLAVIER : Le processus est bien pensé mais est extrêmement optimiste en termes de calendrier, d'autant plus que la place des composantes n'est pas définie et que ces dernières vont probablement demander une remontée un mois en amont. En 2014, lors de la dernière évaluation, nous avions 6 mois pour monter les dossiers, ce qui n'a pas empêché qu'ils soient rendus en retard et dans la précipitation. Le temps de rédaction est lié à la disponibilité des équipes pédagogiques, disponibilité qui n'a pas changé.

Intervention de Romain TINIERE : On aura peut-être ce problème, mais il est préférable d'être en retard en ayant encore un délai confortable. Si l'on reporte l'échéance, les personnes attendront le dernier moment et seront en retard.

Réponse de Nicolas LESCA : Le dossier sera constitué de 15 pages maximum par mention et beaucoup d'éléments quantitatifs seront transmis par la Vice-présidence Formation et la DGD FVU. Je pense qu'il est en effet préférable de se laisser une marge de manœuvre avec un timing large.

Intervention de Viviane CLAVIER : Au lieu de mettre tous les efforts sur la relecture et l'évaluation, peut-être faudrait-il appuyer davantage l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Je pense que nous n'avons pas négligé l'accompagnement : nous allons à la rencontre de l'ensemble des composantes et des conseils d'UFR, et nous organisons des formations tous les mardis et tous les jeudis depuis un mois. La DMAP accompagnera les équipes tout au long du processus.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous savons que la grande majorité rendra son dossier en temps voulu, et que certainement un ou deux dossiers seront remis avec du retard, et ce pour de bonnes raisons.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le processus et le calendrier proposés pour la démarche d'autoévaluation.

Avec 19 voix favorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le processus et le calendrier proposés pour la démarche d'autoévaluation.

8. Vie Etudiante

8.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente la proposition d'attribution du Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

La Commission FSDIE s'est réunie pour la dernière fois le 4 décembre 2018.

La mise en place de 4 séances (au lieu de 3) a permis de consommer l'ensemble du FSDIE.

Point d'étape consommation FSDIE

70% : Part « initiatives étudiantes »

- DSP EVE : 132 000 €
- Février : 73 280 €
- Avril : 22 175 €
- Juin : 15 900 €
- Octobre : 13 100 € (dont 1 800 € non-alloués à l'association *Pour la suite* qui n'a demandé que 200 €)



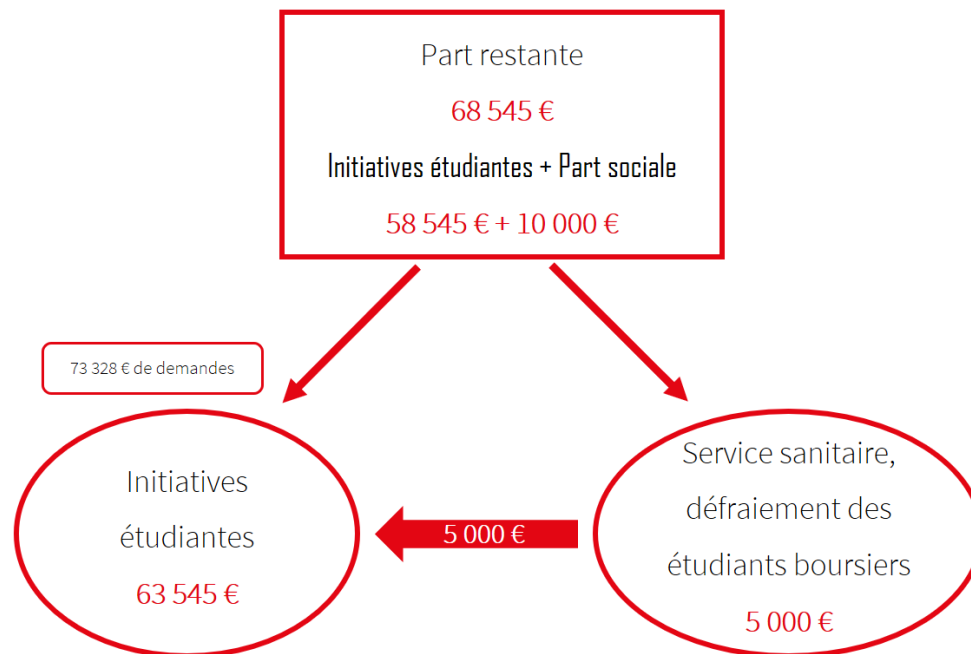
30% : Part sociale

- CROUS 95 000 €
- AS UGA 25 000 €
- Centre de Santé Interuniversitaire 5 000 €



La moitié des 10 000 € initialement réservés à la Part sociale est reversée aux Initiatives étudiantes, faute d'avoir pu mettre en place des actions de prévention Santé. L'autre moitié est consacrée au défraiement des étudiants boursiers dans le cadre du Service sanitaire.

Commission de décembre



Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la proposition d'attribution du FSDIE.

Annexe 9a : Projets FSDIE
Annexe 9b : Répartition de l'enveloppe

9. Questions diverses

Intervention de Virginie ZAMPA : Un enseignant m'a demandé de soulever un point par rapport aux cours de Français langue étrangère (FLE) pour les étudiants étrangers.

Réponse de Nicolas LESCA : Notre offre d'enseignements transversaux à choix (ETC) comprend les langues, le sport et les autres ETC. Ces enseignements peuvent être inscrits dans une maquette par les équipes pédagogiques, et l'étudiant choisit quelle compétence ou connaissance il va chercher à développer. L'IUGA m'a interpellé au début de l'année sur le fait que leurs étudiants étrangers n'avaient pas obtenu de place dans l'ETC FLE. J'ai ensuite découvert que cette composante, ainsi que l'UFR PhITEM, envoyaient des étudiants suivre l'ETC FLE en tant que cours obligatoire. Le nombre d'étudiants concernés couvre entièrement la capacité d'accueil de l'ETC. Si l'on répondait favorablement à cette demande, on sortirait complètement du cadre des ETC. Nous avons compris qu'il y avait un besoin de cours de FLE, mais cela ne peut pas relever des ETC. J'ai donc envoyé un mail expliquant que les ETC sont au choix de l'étudiant et que la VPF et les Relations internationales feront un bilan de la situation pour toutes les composantes afin d'y apporter une réponse.

Intervention de Virginie ZAMPA : S'ils ont décidé de mettre du FLE obligatoire, ils doivent embaucher pour cela, et non répondre à ce besoin par le biais des ETC.

Réponse de Nicolas LESCA : Il est également possible de faire appel au CUEF, même s'il est vrai que le tarif est un peu élevé.

Intervention de Philippe SALTEL : Cela soulève un problème plus large : lorsqu'un directeur de composante ou des responsables de mention construisent des maquettes avec des enseignements obligatoires reposant sur des enseignants d'autres composantes, à charge pour eux de s'assurer que ce sera possible. Je pense qu'il y a un rappel à faire auprès des directeurs de composante au sujet de cette responsabilité.

Réponse de Nicolas LESCA : C'est le sens du mail que j'ai envoyé.

Intervention de Virginie ZAMPA : A une époque, nous avons eu une discussion à Stendhal concernant le niveau de langue exigé en master. Des enseignants disaient qu'un étudiant étranger validait sa propre langue et que cela suffisait, et d'autres disaient que valider le même niveau en français serait aussi très bien. Nous pourrions avoir ce type de discussion.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous n'avons pas besoin d'avoir une discussion car nous sommes d'accord. La question est de savoir comment le mettre en place, et c'est l'objet du travail que nous menons avec les Relations internationales.

La séance est levée à 18h55.

Annexe 1a : Projet de cadrage Direction des études
Annexe 1b : Projet Contrat pédagogique pour la réussite étudiante
Annexe 2 : Relevé de conclusions du 18 octobre 2018
Annexe 3a : RDE Licence hybride STAPS
Annexe 3b : MCC Licence hybride STAPS
Annexe 4 : Intitulés parcours de Licence ARSH
Annexe 5 : Demande de création des parcours mention Mécanique
Annexe 6 : Demande de création du parcours ARAMIS
Annexe 7 : Calendrier pédagogique 2019-2020
Annexe 8a : Admission Master 1^{ère} année
Annexe 8b : Admission Master 2^e année Droit
Annexe 9a : Projets FSDIE
Annexe 9b : Répartition de l'enveloppe

ANNEXES 1

Périmètre et modalités de constitution de la direction des études
Chaque composante doit se doter d'une direction des études. Plusieurs configurations sont possibles, selon les effectifs étudiants, le nombre d'étudiant.e.s bénéficiant d'un accompagnement (Oui SI, SPBS, ...) et le fonctionnement propre de la composante : ▪ La direction des études est assurée par un.e directeur.e d'étude pour la composante assurant seul l'intégralité des missions ▪ La direction des études est assurée par un.e directeur.e des études pour la composante, chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions. ▪ La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...) ▪ La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...), chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions. Modalités de constitution de la direction des études : ▪ A l'initiative de la composante
Missions de la direction des études Responsabilités, missions de coordination propres au(x) directeur.e(s) des études
• Suivre les étudiant.e.s - Assurer un rôle de référent auprès des étudiant.e.s. - Accompagner l'étudiant.e dans la construction de son parcours de formation (choix des options, réorientation...). - Signer le contrat pédagogique et l'adapter tout au long du parcours de formation autant que de besoin et en accord avec l'étudiant.e. - Informer les étudiant.e.s sur les dispositifs d'aide à la réussite (à lister avec la DOIP). - Informer les étudiant.e.s sur les statuts d'étudiant.e.s à besoin spécifiques (SPBS) et coordonner la signature du contrat pédagogique avec le service (SPBS). - Etablir les conventions de stages effectués dans le cadre d'une réorientation (qui sont signées par la.le directeur.e de composante ou la personne désignée par elle.lui). Suivre et coordonner les dispositifs « oui si » - Assurer le suivi des étudiant.e.s bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement à la réussite. - Contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite. - Organiser au niveau de la composante la mise en œuvre de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite. - Contribuer à l'évolution et la généralisation de l'offre des dispositifs d'accompagnement à la réussite. • Participation et coordination des instances et réseaux - Participer aux commissions d'examen des vœux. - Assurer l'Interface avec les équipes pédagogiques, les services de scolarité ainsi que la DOIP. - Assurer le lien avec les référents Lycée-Université et les référents OFIP. - Coordonner l'activité des référent.e.s réussite.

- Attribuer les heures de référentiels pour les référent.e.s réussite.
- Coordonner l'organisation des commissions d'examen des vœux.
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des contrats pédagogiques.
- Participer au réseau des directeurs des études, animé par le Vice-président Formation Vie Universitaire ou sa son représentant.e.

Reconnaissance horaire de la mission

Travail en cours d'identification du référentiel associé

En fonction des effectifs et de la nature des publics à suivre :

- Fonctions de responsabilités, de coordination du directeur des études selon l'existence de référents réussite à coordonner ou non.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s ne bénéficiant pas de dispositif particulier.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s bénéficiant de dispositif particulier (Oui Si, ...).

Réseau des directeurs des études

Le réseau des directeurs des études (direction des études) est animé par le VPFDV ou son représentant.

Il se réunit au minimum 3 fois /an et sa vocation est de coordonner l'activité des directeurs des études, faciliter l'échange de pratiques, organiser la diffusion des infos, mettre en place les processus d'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

CONTRAT PEDAGOGIQUE POUR LA REUSSITE ETUDIANTE

Nom, Prénom :

N° étudiant :

Etudiant(e) dans la composante :

En (préciser l'année et la mention, le parcours) :

Contexte réglementaire :

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle
- Code de l'éducation, articles L. 331-6 et L. 611-4
-

En référence à l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence « dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite »

Avez-vous des besoins spécifiques et avez-vous ou allez-vous demander un statut particulier ?

☐ Oui

☐ Non

Si Oui :

- ☐ Etudiant Sportif de Haut Niveau
- ☐ Etudiant Artiste de Haut Niveau
- ☐ Etudiant en situation de handicap
- ☐ Etudiant engagé* (rappel du dispositif)

Avez-vous déposé une demande de statut particulier ?

☐ Oui j'ai obtenu le statut

(Contrat à signer avec le SPBS)

☐ Oui mais j'attends une réponse, la procédure en cours

(Attendre la délibération pour signer ce contrat avec le SPBS le cas échéant)

☐ Non je n'ai pas réalisé de demande

(Faire une demande sur « [lien plateforme demande de statut](#) » et attendre la délibération pour signer ce contrat avec le SPBS le cas échéant)

Projet de formation (à compléter par l'étudiant) :

.....

.....

.....

L'étudiant.e pourra travailler et enrichir son projet de formation en utilisant les ressources mises à disposition par l'établissement et l'annexer s'il le souhaite au contrat pédagogique.

Informations relatives au parcours d'inscription de l'étudiant.e :

- Caractéristiques du parcours :

.....

.....

- Objectifs de la formation en terme de connaissances et compétences à acquérir :

.....

.....

- Modalités pédagogiques et rythmes de formation :

☐ Licence en 3 ans (classique)

☐ Licence en 2 ans

☐ Dispositif obligatoire « oui si » :

☐ L1 en 1 an

☐ L1 en 2 ans

☐ L Propédeutique

- Aménagements spécifiques proposés par la composante :

☐ Tutorat

☐ Soutien

☐ Renforcement disciplinaire

☐ Développement personnel et professionnel

☐ Enseignements par anticipation

Volume :

Evaluation :

- Aménagements particuliers

☐ Dispense d'enseignement

☐ Validation d'acquis

- Modalités de suivi du contrat (à préciser par la composante) :

Rythme des rendez-vous avec le directeur des études ou le référent réussite.

Références réglementaires de l'établissement :

- Règlements des études et Modalités de Contrôle des connaissances et compétences
- Charte des examens
- Charte informatique
- Charte Anti-plagiat
- Charte anti sexisme
- Règlement intérieur UGA (+ composante ?)

Par sa signature, l'étudiant.e s'engage à suivre les dispositifs d'accompagnement prévus par ce contrat et reconnaît avoir pris connaissance des références réglementaires de l'établissement.

L'UGA s'engage à respecter la mise en place des dispositifs proposés à l'étudiant.e.

Ce contrat est valable pour la durée de l'année universitaire et amendable, pendant cette période, par accord des signataires. Un avenant sera rédigé et joint au présent contrat.

Date et signature de l'étudiant.e :	Signature du directeur des études / référent réussite :

ANNEXE 2

Le relevé de conclusions de la séance du 18
octobre 2018 est disponible sur le site
intranet

ANNEXES 3



LICENCE

REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2018- 2019

DOMAINE : STS

DIPLOME : LICENCE **NIVEAU :** L1

Mention : STAPS

Parcours-type : Entraînement Sportif

Régime/ Modalités : Hybride

Régime : ☒ formation initiale ☒ formation continue

Modalités : ☒ présentiel ; ☒ enseignement à distance ; ☐ convention

☐ alternance : ☐ contrat de professionnalisation ou ☐ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/ 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION :)

RESPONSABLE DE L'ANNEE :

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE: AURELIE GOYER (GRENOBLE),

I - Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

Objectifs : Cette formation est plus particulièrement adaptée aux publics empêchés, tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive : étudiants sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, étudiant relevant de la formation continue...

Elle a pour objectif de former aux métiers de la **Performance** : entraîneur, préparateur mental, préparateur physique - de l'**Entretien physique** : coach à domicile, coach / animateur en salle de remise en forme - des **Loisirs sportifs** : moniteur APPN, MNS - **ou** de la sécurité et du secours.

Compétences acquises lors de la formation :

- Concevoir, animer en autonomie des programmes d'activités physiques à destination de publics différents (sportifs de haut niveau, particuliers)
- Assurer la sécurité des pratiquants en APS.
- Mettre en œuvre des séquences d'évaluation et des séances d'apprentissage et d'entraînement
- Observer, analyser, évaluer, diagnostiquer afin de concevoir et animer un programme d'intervention adapté
- Utiliser des outils numériques, audiovisuel, traitement d'images, mesures métaboliques à des fins d'analyse de gestes ou mouvements sportifs



- Participer à la conception de programmes d'activité en mobilisant des méthodes de management lié à la pratique sportive, les mettre en place, les organiser, les conduire.
- Coopérer en équipe pour répondre aux problèmes d'intervention ou de management posés
- Communiquer oralement et à l'écrit les résultats et propositions d'intervention



Article 2 : Conditions d'accès *(supprimer, le cas échéant, les mentions inutiles)*

Extraits art. 1 de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants :

- Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes [...].

L'inscription peut [...] être subordonnée à l'acceptation, par ce dernier, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite [...].

Ces dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés sont classés en deux catégories selon l'intensité de l'accompagnement mis en place

- Catégorie 1 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui prévoient une consolidation des acquis **sans incidence sur la durée de la période d'études**
- Catégorie 2 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui **conduisent à un allongement de la durée de la période d'études**

[...] lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation [...].

- Accès en L2 de plein droit pour les étudiants titulaires de : L1 mention STAPS hybride

- Accès en L3, de plein droit pour les étudiants titulaires de : L2 mention STAPS hybride

- Autres cas : sur décision de la commission d'admission, après examen des dossiers:

- des étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- des étudiants issus d'une formation hors LMD (DUT, BTS...)
- des personnes autorisées à candidater par dispense du titre requis (validation des acquis personnels ou professionnels)

II - Organisation des enseignements



Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, le nombre d'ects par semestre varie en fonction des contraintes des étudiants)

Volume horaire de la formation : 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Ces activités comprennent :

- 1° Des enseignements en présentiel (Classes virtuelles, travaux pratiques) ;
- 2° Des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques ;
- 3° Des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle : 250 heures de stage sur le cursus

Article 4 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation (Tab. MCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée (ex. anglais) : Anglais 3 ects

Volume horaire Cours numérique 12 h, Classes virtuelles 12 h

Stage :

☒ obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)

☐ optionnel crédité d'ects (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

☒ optionnel non crédité d'ects (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

Durée : 250h au cours du cursus dont 50h pour obtenir le DEUG

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : au cours de la licence

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :



- Mémoire :

- Rapport de stage :

Date limite de dépôt : elle sera fixée en début de semestre par le directeur de mémoire.

- Projets tuteurés :

III - Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements

Aux cours :	Présence obligatoire aux TP. L'absence en TP implique une non validation de l'UE concernée
Aux TD :	Dans le cas de quitus demandés dans une UE (validation de dossiers, de rapports, de compte-rendu, de présence à des séquences de travail organisées, attestations et/ou validation de stage ...), si celui-ci n'est pas validé, cela entraîne une défaillance à l'UE à laquelle ce quitus est rattaché.
Dispense d'assiduité :	

Article 6 : Validation, compensation, valorisation, progression et capitalisation

6.1 - Règles générales d'obtention des UE, et des dimensions proposées en 2018

Dimensions	La dimension est un ensemble cohérent d'UE relevant d'une même thématique. La dimension est validée si la moyenne pondérée des UE qui la composent est $\geq 10/20$
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Elément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
	Valorisation de l'engagement de l'élue étudiant.e (extrait du statut de l'élue étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :

Reconnaissance de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e	Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA. Attention : le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible sur le même semestre avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)
Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle	La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un principe de validation au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. En complément, des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes : - Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois) - Étudiants membres du bureau d'une association - Services civiques - Sapeurs-pompiers - Militaires dans la réserve opérationnelle - Volontariat des armées A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes : - La validation dans le cadre de l'obtention du diplôme • Attribution de crédits ECTS via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC) • Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5. Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours. - La valorisation : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme - Les aménagements : • Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP) • Une dispense totale ou partielle d'enseignement • Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement • Un aménagement d'examens • Un aménagement de la durée du cursus Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement. Un contrat pédagogique sera établi à l'issue d'échanges entre l'étudiant et l'équipe pédagogique qui précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.
Bonification	Bonification proposée par la composante en dehors du dispositif UGA sur la valorisation de l'engagement étudiant : Dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement citoyen de ses étudiants, l'UFR STAPS attribue un bonus de 0,25 points à la moyenne générale de chaque semestre aux étudiants de licence STAPS engagés dans les sapeurs-pompiers volontaires, lorsque cet engagement est annuel et repose sur le volontariat au sens des articles L 723-3 à L 723-20 du Code de la sécurité intérieure Lorsque cet engagement ne porte que sur un semestre, la bonification de 0,25 points est attribuée à la moyenne générale du semestre correspondant



	L'octroi de ce bonus est subordonné à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 15 sur 20 à l'évaluation de l'étudiant(e) dans le cadre de la convention SDIS 38 - UGA. Ce dispositif est étendu aux étudiants appartenant aux SDIS 73, 74, 26 et 06.
6.3- Capitalisation des éléments :	
Une UE validée est définitivement acquise et ne peut pas être repassée. Les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Les éléments constitutifs (EC) dont la valeur en crédits est fixée sont capitalisables. Pour les étudiants admis par transfert ou validation, les UE ou parties d'UE qui ont fait l'objet d'une validation sont considérées comme obtenues.	

IV- Examens

<u>Article 7 : Modalités d'examen</u>	
7.1 - Modalités d'examen	
Organisation d'examen	Des contrôles continus sont organisés avec mise en place d'une « seconde chance » qui se substitue à la note la plus basse de l'une des épreuves de contrôle continu (hors travaux pratiques, dernier CC ou mémoire), sous réserve que l'étudiant n'ait pas validé l'UE.
7.2 - Absences aux examens	
Absence aux examens en présentiel(CC)	En cas d'absence aux examens l'étudiant se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

V- Résultats

<u>Article 9- Jury :</u>
Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise. L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais. <u>Périodes de réunion des jurys</u> - 5 et 13 Février - 28 juin et 3 juillet 2019

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement	<u>Licence</u> : le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université. Dans le cadre du changement de maquette, chaque redoublant disposera d'un contrat pédagogique défini par l'équipe pédagogique qui contiendra, entre autres, les correspondances des UE entre l'ancienne et la nouvelle maquette. Les UE et les éléments constitutifs (EC) porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquis et doivent être pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés. Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.
--------------	---

Article 12 : Admission au diplôme

12.1- Diplôme final de Licence

	Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé les différents blocs de compétences qui composent le parcours de Licence <u>Règle de calcul de la note de licence</u> : La note de licence est calculée sur la moyenne des notes des blocs de compétences (si l'étudiant a effectué une partie de son cursus dans une autre formation, les UEs concernées sont neutralisées).
--	---

12.2- Règles d'attribution des mentions

Mention	Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2 Passable : ≥ 10 et < 12 Assez Bien : ≥ 12 et < 14 Bien : ≥ 14 et < 16 Très Bien : ≥ 16
---------	---

12.3- Obtention du diplôme intermédiaire

DEUG	L'étudiant devra avoir acquis les 120 ECTS du DEUG (avec compensation possible au sein des blocs de compétences.)
------	---

12.4- Délivrance du Supplément au diplôme

	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.
--	---

VI- Dispositions diverses



Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant (*à compléter si besoin*)

Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers

Etudiants en situation de handicap :

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.
Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (*si nécessaire*)

Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant

SUIVI DES MODIFICATIONS :

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
1		13/12/2018	1 ^{ère} année de mise en place de la licence hybride
2			
3			



(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation

(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR

(3) Date de passage et de validation au CFVU

(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.

ANNEXE 4

Gagner en lisibilité pour les lycéens

Spécialité	Parcours existant	Parcours proposition
Lettres	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie
Musicologie	Histoire de l'art et archéologie	Musicologie
Histoire	Géographie	Histoire
Histoire de l'art et archéologie	Histoire	Histoire de l'Art et archéologie
Philosophie	Sciences sociales	Philosophie
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres modernes	Double Licence : Philosophie Lettres modernes
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres classiques	Double Licence : Philosophie Lettres classiques
Sciences sociales	Sciences Humaines Appliquées	Sciences Humaines Appliquées

ANNEXE 5

☐ Création d'un nouveau parcours de formation
X Modification dans un parcours de formation

Année universitaire : 2019-2020.....

Composante : UFR PHITEM

Département (*le cas échéant*) :

Domaine de la formation (*ALL – DEG – SHS – STS*) : **STS**

Diplôme (*Licence/LPro/Master*) : **MASTER**

Mention de diplôme : MECANIQUE

Intitulé du parcours : création des parcours de Master 1 Génie Mécanique (GM) et Simulation et Instrumentation en Mécanique (SIM) en remplacement du parcours Mécanique et Ingénierie

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

Publics concernés (FI, FC)

Modalités (présentiel, EAD...)

La demande porte sur la suppression de l'affichage du parcours M1 MI remplacé par l'affichage dès le M1 des parcours GM et SIM, déjà existants en M2.

L'organisation pédagogique reste inchangée..

Cette solution vise à résoudre les problèmes lors du recrutement des étudiants en M1 car les compétences attendues ne sont pas les mêmes pour les deux parcours GM et SIM.

Pour faciliter la sélection d'une part et atteindre les capacités d'accueil d'autre part, il est important de bien faire apparaître, lors du recrutement, un parcours GM sur 4 semestres (M1 et M2) et un parcours SIM sur 4 semestres (M1 et M2).

FI et FC

Présentiel

Effectif attendu

24 étudiants en M1 pour le parcours GM
24 étudiants en M1 pour le parcours SIM

Présentation de l'équipe pédagogique**Potentiel EC et enseignants participant à la formation**

L'équipe pédagogique du master est constituée, du responsable de mention, des responsables des parcours, et d'enseignant-chercheurs: 14 Professeurs, 35 maîtres de conférence, 5 PRAG relevant majoritairement de la section 60 du CNU (autres sections concernées 28 et 37) rattachés à l'Université Grenoble Alpes ou Institut Polytechnique de Grenoble

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Les parcours SIM, et GM sont en alternance. Le monde socioprofessionnel est donc pleinement impliqué dans la formation. De plus, des représentants appartenant à des grands groupes comme Air Liquide, SNECMA, Pomagalsky, SOLVAY,.... assurent des enseignements au sein de la mention.

Organisation pédagogique**Composition des enseignements** (indiquez uniquement les enseignements sans les MCC)

Inchangée

Volume horaire de la formation :

Parcours SIM et GM : 600h en M1, 300h en M2 hors stage

Lieu(x) de la formation

Grenoble

Partenariats**Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public**

La mention mécanique est co-accréditée : Université Grenoble Alpes et Institut Polytechnique de Grenoble.

Internationalisation de la formation

Pas pour ce parcours

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

☒ Non

☐ Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

Date validation Conseil de composante : 12 novembre 2018

Validation du projet :

Vu DEVE :	Vu DMAP :	Vu DFCA (le cas échéant) :
Remarques :	Remarques :	Remarques :

Avis de la réunion de coordination de l'Offre de Formation et date :

☐ Favorable
☐ Défavorable
Si défavorable, Motif :

Le / /

Décision de la Commission Formation et Vie Universitaire et date (pour les créations) :

☐ Favorable
☐ Défavorable
Si défavorable, Motif :

Le / /

ANNEXE 6

- ☒ **Création d'un nouveau parcours de formation**
☐ **Modification dans un parcours de formation**

Année universitaire : 2019-2020.....

Composante : Grenoble IAE

Département (*le cas échéant*) :

Domaine de la formation (*ALL – DEG – SHS – STS*) : DEG

Diplôme (*Licence/LPro/Master*) : Master

Mention de diplôme : Management des Systèmes d'Information

Intitulé du parcours : M2 - Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

Le parcours propose une formation d'une année, au niveau M2 uniquement, qui a pour vocation de former des étudiants aux métiers de la recherche en management des systèmes d'information ainsi qu'aux métiers des études, du conseil et de l'audit en systèmes d'information. Cette formation est proposée entièrement en anglais afin d'attirer des étudiants internationaux avec un fort potentiel.

Publics concernés (FI, FC)

Les étudiants visés par la formation sont des étudiants ayant validé une première année de Master Management des Systèmes d'Information, en Management ou en Informatique, ou titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou au public de formation continue ayant au moins quatre années d'expérience professionnelle.

Modalités (présentiel, EAD...)

Présentiel

Effectif attendu

FI 5
FC 5

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

Anne Bartel-Radic (PU, Sciences de gestion, IEP Grenoble)
 Sabine Carton (PU, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Isabelle Corbett-Etchevers (MCF, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Carine Dominguez-Péry (PU, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Geoffroy Enjolras (PU, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Agnès Helme-Guizon (PU, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Nicolas Lesca (PU, Sciences de gestion, IUT2 Grenoble)
 Céline Péréa (MCF, Sciences de gestion, Grenoble IAE)
 Federico Pigni (Professeur associé, Grenoble Ecole de Management)
 Paul Reaidy (HDR, Sciences de gestion, Grenoble IAE)

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

- Philippe Candela (Hewlett-Packard) : spécialiste du support aux utilisateurs et des systèmes d'information marketing et vente
- Lucile Hyon-Le-Gourrierec (Senior advisor, IBM) : expertise à la fois technique (logiciels de traitement de données en text mining et business intelligence) et managériale en systèmes d'information
- Pierre-Alain Mouy (Consultant VVISO Security) : spécialiste en sécurité et audit des systèmes d'information
- Franck Ortega (Consultant Alcyonix) : spécialiste en management des processus et gouvernance des systèmes d'information
- Stéphane Ribas (DSI de l'INRIA) : vision transverse sur les systèmes d'information, expérience d'enseignement

Organisation pédagogique

Composition des enseignements (indiquez uniquement les enseignements sans les MCC)

Knowledge Management toward Innovation (15H)
Strategic scanning (15H)
IT and business models (18H)
IS project management (15H)
Information systems and ERP (24H)
Qualitative method and text mining (24H)
Quantitative method (24H)
Organization theory (15H)
Innovative research project (18H)
IS Governance and tools (18H)
Big data and artificial intelligence in the the Supply Chain (15H)
Entrepreneurship and communication skills for research (18H)
Thesis and defense

Volume horaire de la formation :

219 heures

Lieu(x) de la formation

Grenoble IAE

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Internationalisation de la formation

Tous les enseignements auront lieu en anglais afin d'attirer des étudiants étrangers à fort potentiel.

Des professeurs invités pourront intervenir ponctuellement.

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

☐ Non

☒ Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

Le coût marginal de la formation est évalué à 78 heures (sur les 219 heures en présentiel), auquel il faut ajouter 7 heures par étudiant pour le suivi du mémoire et l'épreuve finale de grand oral. En HETD, ce coût marginal est estimé à 138 HETD + 7 HETD par étudiant.

Ce coût marginal tient compte :

- de la mutualisation de certains enseignements avec d'autres parcours du master (ou d'autres parcours Recherche). Les ajustements nécessaires à cette mutualisation sont neutres en termes de coût (compensation de la hausse du coût lié au passage des cours en anglais par une réduction du volume horaire).
- création de 4 cours (non mutualisés) sur un format de 15 heures contact, soit $4 \times 15 \times 2 = 120$ HETD
- création d'une activité (tutorat) sur un format de 18 heures, soit 18 HETD,
- encadrement du mémoire de recherche épreuve de grand oral, soit 7 HETD par étudiant.

Date validation Conseil de composante : 10/10/2018

Validation du projet :

Vu DEVE :	Vu DMAP :	Vu DFCA (le cas échéant) :
Remarques :	Remarques :	Remarques :

Avis de la réunion de coordination de l'Offre de Formation et date :

☐ Favorable
☐ Défavorable
Si défavorable, Motif :

Le / /

Décision de la Commission Formation et Vie Universitaire et date :

☐ Favorable
☐ Défavorable
Si défavorable, Motif :

Le / /

ANNEXE 7

PROJET CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020

SEPTEMBRE 2019	OCTOBRE 2019	NOVEMBRE 2019	DECEMBRE 2019	JANVIER 2020	FEVRIER 2020	MARS 2020	AVRIL 2020	MAI 2020	JUIN 2020	JUILLET 2020
lundi 26-août	mardi 1	vendredi 1 Toussaint	dimanche 1	mercredi 1 Jour de l'an	samedi 1	dimanche 1	mercredi 1	vendredi 1 Fête travail	lundi 1 Pentecôte	mercredi 1
mardi 27	mercredi 2	samedi 2	lundi 2	jeudi 2	dimanche 2	lundi 2	jeudi 2	samedi 2	mardi 2	jeudi 2
mercredi 28	jeudi 3	dimanche 3	mardi 3	vendredi 3	lundi 3	mardi 3	vendredi 3	dimanche 3	mercredi 3	vendredi 3
jeudi 29	vendredi 4	lundi 4	mercredi 4	samedi 4	mardi 4	mercredi 4	samedi 4	lundi 4	jeudi 4	samedi 4
vendredi 30	samedi 5	mardi 5	jeudi 5	dimanche 5	mercredi 5	jeudi 5	dimanche 5	mardi 5	vendredi 5	dimanche 5
samedi 31	dimanche 6	mercredi 6	vendredi 6	lundi 6	jeudi 6	vendredi 6	lundi 6	mercredi 6	samedi 6	lundi 6
dimanche 01-sept	lundi 7	jeudi 7	samedi 7	mardi 7	vendredi 7	samedi 7	mardi 7	jeudi 7	dimanche 7	mardi 7
lundi 2	mardi 8	vendredi 8	dimanche 8	mercredi 8	samedi 8	dimanche 8	mercredi 8	vendredi 8 Vict 1945	lundi 8	mercredi 8
mardi 3	mercredi 9	samedi 9	lundi 9	jeudi 9	dimanche 9	lundi 9	jeudi 9	samedi 9	mardi 9	jeudi 9
mercredi 4	jeudi 10	dimanche 10	mardi 10	vendredi 10	lundi 10	mardi 10	vendredi 10	dimanche 10	mercredi 10	vendredi 10
jeudi 5	vendredi 11	lundi 11 Armistice	mercredi 11	samedi 11	mardi 11	mercredi 11	samedi 11	lundi 11	jeudi 11	samedi 11
vendredi 6	samedi 12	mardi 12	jeudi 12	dimanche 12	mercredi 12	jeudi 12	dimanche 12	mardi 12	vendredi 12	dimanche 12
samedi 7	dimanche 13	mercredi 13	vendredi 13	lundi 13	jeudi 13	vendredi 13	lundi 13 Pâques	mercredi 13	samedi 13	lundi 13
dimanche 8	lundi 14	jeudi 14	samedi 14	mardi 14	vendredi 14	samedi 14	mardi 14	jeudi 14	dimanche 14	mardi 14 Fête nat.
lundi 9	mardi 15	vendredi 15	dimanche 15	mercredi 15	samedi 15	dimanche 15	mercredi 15	vendredi 15	lundi 15	mercredi 15
mardi 10	mercredi 16	samedi 16	lundi 16	jeudi 16	dimanche 16	lundi 16	jeudi 16	samedi 16	mardi 16	jeudi 16
mercredi 11	jeudi 17	dimanche 17	mardi 17	vendredi 17	lundi 17	mardi 17	vendredi 17	dimanche 17	mercredi 17	vendredi 17
jeudi 12	vendredi 18	lundi 18	mercredi 18	samedi 18	mardi 18	mercredi 18	samedi 18	lundi 18	jeudi 18	samedi 18
vendredi 13	samedi 19	mardi 19	jeudi 19	dimanche 19	mercredi 19	jeudi 19	dimanche 19	mardi 19	vendredi 19	dimanche 19
samedi 14	dimanche 20	mercredi 20	vendredi 20	lundi 20	jeudi 20	vendredi 20	lundi 20	mercredi 20	samedi 20	lundi 20
dimanche 15	lundi 21	jeudi 21	samedi 21	mardi 21	vendredi 21	samedi 21	mardi 21	jeudi 21 Ascension	dimanche 21	mardi 21
lundi 16	mardi 22	vendredi 22	dimanche 22	mercredi 22	samedi 22	dimanche 22	mercredi 22	vendredi 22	lundi 22	mercredi 22
mardi 17	mercredi 23	samedi 23	lundi 23	jeudi 23	dimanche 23	lundi 23	jeudi 23	samedi 23	mardi 23	jeudi 23
mercredi 18	jeudi 24	dimanche 24	mardi 24	vendredi 24	lundi 24	mardi 24	vendredi 24	dimanche 24	mercredi 24	vendredi 24
jeudi 19	vendredi 25	lundi 25	mercredi 25 Noël	samedi 25	mardi 25	mercredi 25	samedi 25	lundi 25	jeudi 25	samedi 25
vendredi 20	samedi 26	mardi 26	jeudi 26	dimanche 26	mercredi 26	jeudi 26	dimanche 26	mardi 26	vendredi 26	dimanche 26
samedi 21	dimanche 27	mercredi 27	vendredi 27	lundi 27	jeudi 27	vendredi 27	lundi 27	mercredi 27	samedi 27	lundi 27
dimanche 22	lundi 28	jeudi 28	samedi 28	mardi 28	vendredi 28	samedi 28	mardi 28	jeudi 28	dimanche 28	mardi 28
lundi 23	mardi 29	vendredi 29	dimanche 29	mercredi 29	samedi 29	dimanche 29	mercredi 29	vendredi 29	lundi 29	mercredi 29
mardi 24	mercredi 30	samedi 30	lundi 30	jeudi 30		lundi 30	jeudi 30	samedi 30	mardi 30	jeudi 30
mercredi 25	jeudi 31		mardi 31	vendredi 31		mardi 31		dimanche 31		vendredi 31
jeudi 26										
vendredi 27										
samedi 28										
dimanche 29										
lundi 30										

Ce calendrier concerne les formations accréditées

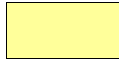
LEGENDE DES CODES COULEUR :

 Semaine d'accueil des L1
Forum ETC / Je t'explique

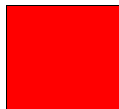
 Forum des Sport :
UGA c'est party

 Semaines projets :

 1er SEMESTRE :

 2e SEMESTRE :

 EXAMENS OU DEBUT D'EXAMENS :

 INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES :

 JOURS FRIES

Du lundi 2 septembre au vendredi 6 septembre 2019 (Forum des associations + Forum ETC + Forum Je t'explique)
4 septembre après-midi 1/2 journée

 Date limite conseillée de publication des résultats

??? septembre de ???h à ???h et le ??? septembre de ???h à ???h au CSU Piscine Universitaire à Grenoble et le ??? septembre de ???h à ???h au Centre sportif universitaire de Valence
12 septembre 2019 journée

Semaines communes pour faciliter la mise en œuvre de projets (transversaux) : du lundi 21 octobre au 26 octobre 2019 midi et du lundi 17 février au samedi 22 février 2020 midi

NB : il ne s'agit pas de semaines banalisées. Ces deux semaines communes sont un outil pour aider les composantes et les équipes pédagogiques qui le souhaitent à mettre en œuvre leurs projets pédagogiques transversaux (inter-département, inter-composantes) ou des projets pédagogiques qui nécessitent que les enseignements se fassent sur un agenda plus regroupé (pédagogie par projets, challenges, déplacements sur le terrain, etc.)

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 2 septembre 2019. Ils se terminent au plus tard le 21 décembre 2019 midi.

Les formations du secteur Santé débutent à la date arrêtée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant (ou la semaine du 16 décembre si les examens ont lieu après les vacances).

Les cours peuvent commencer à partir de la semaine du 6 janvier 2020, une fois les examens du 1^{er} semestre terminés. Ils se terminent au plus tard le 2 mai 2020 midi
Il est composé de 13 semaines permettant d'organiser les enseignements, les contrôles continus et des examens terminaux la semaine 13 le cas échéant.

1^{ère} session du 1^{er} semestre : à partir du lundi 16 décembre 2019 et jusqu'au samedi 18 janvier 2020 midi, après l'interruption pédagogique de décembre

1^{ère} session du 2nd semestre : à partir du lundi 4 mai et jusqu'au mercredi 20 mai 2020

2^{ème} session (des 1^{er} et 2nd semestres) : à partir du lundi 8 juin et jusqu'au samedi 27 juin 2020 midi

sous réserve de respecter le délai réglementaire de 15 jours min. entre la publication des résultats de la 1^{ère} session et le début des examens de la 2nde session pour les Licences

TOUSSAINT : du samedi 26 octobre 2019 midi au lundi 4 novembre 2019 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

NOEL : du samedi 21 décembre 2019 midi au lundi 6 janvier 2020 matin.

HIVER : du samedi 22 février 2020 midi au lundi 2 mars 2020 matin - les formations organisées en alternance peuvent déroger à cette règle.

PRINTEMPS : du samedi 18 avril 2020 midi au lundi 27 avril 2020 matin.

ANNEXES 8

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 12/11/2018 Hors redoublants	Surbooking / Sousbooking Hors Redoublants	Capacité Accueil 2019/2020 Hors redoublants	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capacités d'accueil (2018- 19/2019-20)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
ALL	Lettres	8 mentions	29 parcours	640	478	-162	632			-8	
	LE	2 mentions	8 parcours	183	119	-64	183			0	
		LEA		69	64	-5	69	Dossier + Test en ligne (pour TSM)	15 avril - 14 juin	0	
		LLCER		114	55	-59	114	Dossier	15 avril - 14 juin	0	
	LLASIC	6 mentions	21 parcours	457	359	-98	449			-8	
		Arts, lettres, civilisation		90	54	-36	90	Dossier Concours (Diff. Culture)	15 avril - 21 juin 17 avril - 21 juin (Diff. Cult.)	0	
		Création artistique		80	41	-39	70	Dossier	22 mars - 21 juin	-10	Capacité d'accueil plus en adéquation avec les capacités des M2 en poursuite d'étude.
		Didactique des langues		65	47	-18	67	Dossier	23 avril - 17 juin	2	
		Information-Communication		137	155	18	137	Concours	1er avril - 21 juin	0	
		Journalisme	Journalisme	30	30	0	30	Concours	recrutement IEP	0	
		Sciences du langage		55	32	-23	55	Dossier	18 mars au 17 juin 1er avril - 21 juin (MLC)	0	
DEG	DEG	13 mentions	16 parcours	660	540	-120	610			-50	
	FEG	3 mentions	3 parcours	187	136	-51	165			-22	
		Economie de l'environnement, de l'energie et des transports	Economie de l'energie et développement durable *	30	21	-9	20	Dossier	1er mars au 31 mai	-10	Surestimation de la demande pour le Master l'année passée. De manière structurelle, la mention comporte une vingtaine d'inscrits
		Economie des organisations	Economie des organisations	112	85	-27	100	dossier et entretien	1er mars au 31 mai	-12	Cette demande fait suite à la fusion du parcours DEOPP avec le parcours IE. La capacité de 100 permet de gérer de manière satisfaisante le passage du M1 en M2 avec une répartition prévisionnelle de 40 étudiants en IE et 20 étudiants dans chacun des 3 autres parcours.
		Economie du développement	Economie du développement	45	30	-15	45	dossier et entretien	1er mars au 31 mai	0	
	IAE	10 mentions	13 parcours	473	404	-69	445			-28	
		Comptabilité, contrôle, audit		50	30	-20	50	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Contrôle de gestion et audit organisationnel		45	40	-5	45	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Entrepreneuriat et management de projets	Entrepreneuriat et management de projets	20	23	3	20	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Finance		60	52	-8	60	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Gestion de production, logistique, achats	Gestion de production, logistique, achats	55	46	-9	55	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines	28	36	8	30	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	2	
		Management de l'innovation	Management de l'innovation	25	25	0	25	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Management des systèmes d'information	Management des systèmes d'information	40	38	-2	40	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Management et administration des entreprises	Management et administration des entreprises FC	25	21	-4	25	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	0	
		Marketing, Vente		125	93	-32	95	Dossier + Test d'anglais + Entretien	14 avril - 15 Juin	-30	Cette capacité d'accueil permet de d'avoir 2 groupes sur Grenoble (soit environ 70 étudiants) et 1 groupe sur Valence (soit 25 étudiants). Les 5 parcours de M2 actuels (dont un orienté recherche) ne permettent pas d'accueillir 125 étudiants issus du M1.
SHS	SHS	10 mentions	31 parcours	822	482	-340	777			-45	
	ARSH	3 mentions	5 parcours	200	95	-105	200			0	
		Histoire	Histoire	90	52	-38	90	Dossier	23 avril - 21 juin	0	
		Histoire de l'art	Histoire de l'art	60	23	-37	60	Dossier	23 avril - 21 juin	0	
		Philosophie		50	20	-30	50	Dossier	23 avril - 21 juin	0	
	IUGA	2 mentions	7 parcours	211	146	-65	211			0	
		Géographie, aménagement, environnement, développement		106	65	-41	106	Dossier	4 février - 21 juin	0	
		Urbanisme et aménagement		105	81	-24	105	Dossier et Entretien	4 février - 21 juin	0	

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 12/11/2018 Hors redoublants	Surbooking / Sousbooking Hors Redoublants	Capacité Accueil 2019/2020 Hors redoublants	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capacités d'accueil (2018- 19/2019-20)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
	SHS	5 mentions	18 parcours	411	241	-170	366			-45	
		Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASHS		75	54	-21	75	Dossier	01 mars - 03 juin 11 février - 8 juin (SSD)	0	
		Métiers du livre et de l'édition		80	62	-18	80	Dossier	15 avril - 14 juin	0	
		Psychologie		156	77	-79	126	Dossier	25 mars - 24 mai	-30	La capacité d'accueil de 156 étudiants était exceptionnelle pour absorber le recrutement des redoublants de M1 de l'ancienne accréditation. La capacité d'accueil de 126 étudiants a pour objectif d'organiser les 7 parcours avec un effectif moyen de 20 étudiants en M1.
		Sciences de l'éducation		25	8	-17	25	Dossier	15 avril - 14 juin	0	
		Sciences sociales *		75	40	-35	60	Dossier Dossier et entretien (EMPS)	6 mai - 21 juin 1er mars-31 mai (EMPS)	-15	Normalisation des capacités d'accueil à 20 par parcours en M1
STS	STS	16 mentions	42 parcours	1309	1055	-254	1269			-40	
	CHIMIE	4 mentions	8 parcours	232	203	-29	236			4	
		Biodiversité, écologie, évolution	Biodiversité, écologie, évolution	32	29	-3	32	Dossier	04 mars - 21 juin	0	
		Biologie		76	68	-8	80	Dossier	04 mars - 21 juin	4	
		Chimie	Chimie	50	46	-4	50	Dossier	04 mars - 21 juin	0	
		Génie des procédés et des bio-procédés		74	60	-14	74	Dossier	04 mars - 21 juin	0	
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	285	208	-77	251			-34	
		Informatique		114	89	-25	102	Dossier	11 février - 8 juin	-12	Mise en cohérence du parcours "Master of Science in Informatics at Grenoble" avec les capacités d'accueil de l'INP
		Mathématiques et applications		95	61	-34	89	Dossier	11 février - 8 juin 21 janvier - 8 juin (IAM)	-6	Parcours commun avec SHS : la capacité d'accueil affichée l'année dernière était la capacité totale (SHS + IM2AG) - Cette capacité concerne l'IM2AG, SHS déclarant sa capacité par ailleurs.
		Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	76	58	-18	60	Dossier	11 février - 8 juin	-16	La capacité d'accueil de 60 est en cohérence avec la soutenabilité du M2 qui est en ALTERNANCE et ne peut absorber un flux entrants de 76 étudiants.
	SANTE	1 mention	4 parcours	199	200	1	199			0	
		Ingénierie de la santé		199	200	1	199	Dossier et Entretien	18 mars - 9 mai	0	
	PHITEM	7 mentions	19 parcours	458	324	-134	448			-10	
		Electronique, énergie électrique, automatique		40	48	8	48	Dossier	15 janvier - 16 juin	8	
		Génie civil *		96	59	-37	88	Dossier	15 janvier - 16 juin (GC PI) 1er mars - 30 avril (GC)	-8	Les capacités d'encadrement du parcours "Génie Civil" ne permettent pas d'accueillir plus de 64 étudiants
		Ingénierie nucléaire	Ingénierie nucléaire	40	25	-15	40	Dossier	15 janvier - 16 juin	0	
		Mécanique		88	55	-33	72	Dossier	15 janvier - 16 juin	-16	Fermeture du parcours "Mécanique et Ingénierie" remplacé par l'ouverture des parcours "Génie Mécanique" et "Simulation en Instrumentation et Mécanique" (2 groupes de 30)
		Nanosciences et nanotechnologies *		60	40	-20	56	Dossier	15 janvier - 16 juin	-4	Les conditions d'encadrement du parcours "Nano-Chemistry Parcours International" sur les plateformes expérimentales imposent une limite à 16 étudiants par groupe
		Physique		50	55	5	60	Dossier	2 mai - 16 juin	10	
		Sciences de la terre et des planètes, environnement		84	42	-42	84	Dossier	15 janvier - 16 juin	0	

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 12/11/2018 Hors redoublants	Surbooking / Sousbooking Hors Redoublants	Capacité Accueil 2019/2020 Hors redoublants	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capacités d'accueil (2018- 19/2019-20)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Métiers de l'Ens.	STAPS	1 mention	5 parcours	135	120	-15	135			0	
		STAPS		135	120	-15	135	Dossier	1 mars - 6 mai	0	
		3 mentions	17 parcours	812	581	-231	800			-12	
	ESPE	3 mentions	17 parcours	812	581	-231	800			-12	
		MEEF Encadrement éducatif *		36	15	-21	30	????	????	-6	ajustement à la réalité
		MEEF Premier degré		390	333	-57	390	Dossier + test positionnement	8 avril - 7 juin	0	
		MEEF Second degré *		386	233	-153	380	Dossier	5 avril - 24 mai	-6	ajustement à la réalité dans les parcours "Allemand" et "Science de la vie et de la terre"
UGA				4243	3136	-1107	4088			-155	

* Les capacités d'accueil des mentions de Master signalées par un astérisque ont été approuvées par la Commission de la formation et de la vie universitaire sans modification par rapport à l'année 2018-2019. Les demandes de modifications des capacités d'accueil de ces mentions pourront être soumises au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

Admission M2				Données 2018/2019				Données 2019/2020				
				Capacité Accueil 2018/2019	IA Redoublants au 12 nov. 2018	Inscriptions Administratives au 12 nov. 2018	Surbooking / Sousbooking	Capacité Accueil 2019/2020	Modalités de recrutement	Date de Campagne	Evolution des capcités d'accueil (2018-19/2019- 20)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M2	Parcours M2									
DEG	Droit	11 mentions	18 parcours	401	4	339	-28	403			2	
		Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle et des nouve	20	0	18	-2	20			0	
		Droit des affaires		55	0	41	-14	55			0	
		Droit public des affaires	Droit public des affaires - Management public	20	0	15	-5	20			0	
		Droit des collectivités territoriales		35	0	26	-9	35			0	
		Droit des libertés		77	3	78	1	80			3	
		Droit européen	Carrières juridiques européennes (CJE)	20	0	12	-8	20			0	
		Droit international		95	0	78	17	95			0	
		Droit notarial	Droit notarial	18	1	19	1	18			0	
		Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal et sciences criminelles	20	0	18	-2	20			0	
		Droit privé		25	0	20	-5	25			0	
		Justice, procès et procédures *	Contentieux et procédures d'exécution	16	0	14	-2	15			-1	

* La capacité d'accueil de la mention de Master signalée par un astérisque a été approuvée par la Commission de la formation et de la vie universitaire sans modification par rapport à l'année 2018-2019. La demande de modification de la capacité d'accueil de cette mention pourra être soumise au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

ANNEXES 9

RECAPITULATIF DES PROJETS_COMMISSION FS DIE DU 4/12/2018

N° *	ASSOCIATION	PROJET	RESUME PROJET	DATE(S)	LIEU	DEMANDE FS DIE UGA	PROPOSITION COMMISSION FS DIE
17	BDE STAPS	31ème Challenge de l'Étudiant	Depuis 30 ans, Valence devient le terrain de jeux de centaines de jeunes étudiants en ébullition. Le challenge de l'étudiant est un événement unique et surtout l'un des rassemblements étudiants les plus grands et dynamiques de France. Durant tout un week-end (du vendredi soir au dimanche soir), les différentes écoles d'enseignement supérieur s'affrontent autour d'épreuves sportives et culturelles. Cet événement est organisé globalement par l'AVE, Association Valentinoise des Étudiants, avec la contribution des BDE (Bureau des Étudiants). Ce challenge est préparé durant plusieurs mois, et est l'occasion pour chaque école de défendre ses couleurs, à travers leurs associations, et de gagner la coupe du Challenge de l'Étudiant. Chaque association doit, de son côté, préparer le challenge de l'étudiant tout en rapport avec un thème qu'elle aura déposé auprès de l'AVE en janvier. Puis après le dépôt de son thème, l'association disposera de 3 mois pour : confectionner un char, confectionner un bar, confectionner et commander un pack de dégustation pour ses étudiants, préparer ses étudiants (entraînement de chants représentant la faculté), préparer ses athlètes, confectionner des animations pour le week-end. En 2018, le Challenge à fêter ses 30 ans et c'est la faculté des Sciences du Sport qui ont remporté le Challenge. Cette fête est le plus important des rendez-vous pour chacune des associations.	Du 22 au 24 mars 2019	La Halle Polyvalente de Valence	3 500,00 €	Avis défavorable
20	En Tout Genre	Les Monologues du Vagin	Récitation et interprétation des textes du livre Les Monologues du Vagin par des étudiant-es du campus de Saint Martin d'Hères, ou de textes sur le vagin écrits par les étudiant-es.	17 et 19 décembre 2018	L'Aperté	150,00 €	Avis défavorable
	Association Mix'Arts	Festival "Merci, bonsoir"	Nous Organisons le Festival Demain c'est Bien du 07 au 11 Novembre 2018 dans différents lieux du bassin grenoblois : salles culturelles, espaces publics, structures socio-culturelles. C'est un événement qui allie concerts, conférences, débats, tables rondes, apéro mix, graffiti, etc. C'est le festival phare sur le hip hop du territoire sur cette période. Ce festival a pour thématique la culture hip hop. Une semaine de festival pour découvrir les disciplines de la culture hip hop. C'est un événement phare de l'automne dans le milieu universitaire grenoblois.	du 12 au 17 Septembre 2017	parc paul mistral, la bobine, campus, prunier sauvage, théâtre de verdure, la bifurk	0,00 €	Avis défavorable
3	KINOGRAPHE	Kinographe, 5ème édition	Le projet Kinographe a eu sa première édition en mai 2015 de part l'initiative de Marek Pawlikowski, à l'époque étudiant en Licence Arts du Spectacle à Grenoble. Il a réussi à mettre en relation deux organisations : l'Association Les Arts du Spectacle et FILMFORUM, une association cinématographique polonaise. Après sa troisième édition, l'équipe de Kinographe a créé sa propre entité légale en 2017, successeur de l'Association Les Arts du Spectacle dans le montage des prochaines éditions du projet, toujours sous un statut d'association à loi 1901, composée majoritairement d'étudiants grenoblois. Kinographe est un échange international de jeunes autour du cinéma qui a lieu chaque année au mois de Mai depuis 2015. L'objectif du projet reste toujours le même : mettre en relation des jeunes passionnés de cinéma avec des professionnels, en leur proposant sur une semaine entière, diverses rencontres et temps d'échanges (MasterClass théoriques et pratiques) ainsi que de réaliser ensemble des courts-métrages en seulement une semaine. Explorant ainsi, dans un laps de temps court mais très riche, plusieurs aspects de cet art multiple qu'est le cinéma, les participants choisiront donc ensemble et librement les thèmes et la formes qu'ils souhaitent aborder dans leur projet de films. Confrontant ainsi leur idées et ambitions à l'expérience de réalisateurs, techniciens et artistes invités à se joindre aux projets. Ces professionnels seront donc présents afin de superviser et non diriger les groupes, de proposer des méthodes du travail et de partager leur expériences et connaissances. La formule internationale des workshops rend cette exercice d'autant plus stimulant qu'il peut être difficile. Cependant, nous pensons que la barrière de la langue et les différences culturelles sont au contraire un terrain fécond pour la créativité, enrichissant l'expérience de Kinographe sous un aspect humain et personnel. C'est dans la diversité que nous sommes unis ! Comme à l'accoutumé, nous rassemblerons 20 participants polonais et 20 participants français, répartis sur quatre groupes de dix. Le partage de connaissance et les enseignements proposés retrouvera une dynamique similaire aux années précédentes : - Des masterclass théoriques et pratiques ouvertes au public et gratuites. Environ 20h de présentation, de réflexion et d'échange seront donc animées par des professionnels avec, pour cette année, l'expérimentation d'une continuité thématique sur toutes les masterclass. L'idée étant de partir d'un film, encore secret à ce jour ! servant d'exemple, de matière première, déclinable en plusieurs enseignements. - La seconde dynamique se retrouve dans l'expérimentation et la pratique : la création d'un court métrage par les participants. Ces ateliers supervisés, nécessitent pour leur bon fonctionnement un nombre défini de participants et une implication constante sur une semaine. Une participation de 20 sera donc demandée aux français intéressés pour s'inscrire aux ateliers pratiques. La réflexion sur leur projet de court-métrages commencera dès le début de la semaine, nous se matérialisera lors des jours de tournage. Enfin, l'étape finale du montage clôturera leur processus de création, donnant lieu en fin de semaine à une projection ainsi qu'à	du 19 au 26 mai 2019	EVE Espace de Vie Étudiante - le campus universitaire - Salle Juliet Berto/Cinémathèque de Grenoble	5 068,00 €	4 500,00 €
4	Association Mix'Arts	Festival Demain c'est Bien	Nous Organisons le Festival Demain c'est Bien du 07 au 11 Novembre 2018 dans différents lieux du bassin grenoblois : salles culturelles, espaces publics, structures socio-culturelles. C'est un événement qui allie concerts, conférences, débats, tables rondes, apéro mix, graffiti, etc. C'est le festival phare sur le hip hop du territoire sur cette période. Ce festival a pour thématique la culture hip hop. Une semaine de festival pour découvrir les disciplines de la culture hip hop. C'est un événement phare de l'automne dans le milieu universitaire grenoblois.	du 07 au 11 novembre 2018	Il a lieu dans 3 villes (Saint Martin d'Hères, Seyssinet et Grenoble) et 9 lieux de l'agglomération.	7 000,00 €	6 000,00 €
10	RAID Grenoble INP	24e édition Raid Grenoble INP	Le Raid Grenoble INP est événement sportif organisé par des étudiants de Grenoble INP et de l'Université Grenoble Alpes. L'association organise deux événements sportifs dans l'année : le Prologue, qualificatif pour le Raid, qui se déroule le 30 mars 2019 et le Raid le 4 et 5 mai 2019. Nos deux épreuves contiennent un parcours obligatoire à effectuer en VTT ou en trail sur lequel s'ajoutent des épreuves facultatives comme le Run&Bike, la course d'orientation, d'autres trails ou encore du biathlon, de l'escalade, du kayak... L'ensemble des concurrents se compose aussi bien de nouveaux étudiants venant s'essayer à la pratique du Raid que d'habituels de ce genre d'événement sportif. Les concurrents doivent participer par équipe mixte de 5 et pourront parcourir jusqu'à 160km et 6000m de dénivelé positif au cours des épreuves. Nos événements rassemblent environ 300 concurrents, une soixantaine de bénévoles et une quarantaine d'organisateur. Chaque année nous essayons de sensibiliser les concurrents au handicap en proposant des activités handi-sportives sur le parcours comme du handi-bike, du handi-basket, du cécifoot mais également en incitant à la formation d'équipes Handi-Raid (équipe devant être composée d'au moins une personne en situation de handicap). Pour nous soutenir dans cette tâche, nous sommes cette année parrainés par Armand Thoinet, Ambassadeur Sport & Handicap de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'association RAID Grenoble INP cherche également à réduire son impact sur l'environnement au cours de ses événements. Nous proposons pour cela un système de transport en commun pour nos concurrents, un tri des déchets sur nos événements et l'utilisation d'aliments locaux et bio si possible. Nos engagements nous ont ainsi permis, pour l'année 2018, d'obtenir les labels écofoot et « développement durable, le sport s'engage » du comité olympique. Le projet de l'association pour la 24e édition du Raid est d'explorer un nouveau massif montagneux, les Bauges, afin de pouvoir proposer un parcours inédit mais aussi des activités sportives comme du kayak sur les rives du lac d'Annecy. L'organisation du Raid dans ce contexte inédit est également une chance pour nos membres d'acquies de l'expérience dans l'organisation d'événements, avec toutes les nouvelles problématiques que cet événement insolite pourra apporter, afin de proposer des événements de meilleure qualité pour les futures éditions.	Le Prologue se déroulera le 30 mars 2019 et le Raid le 4 et 5 mai 2019.	Le Prologue se déroulera au parc Karl Marx géré par la commune de Fontaine. Le Raid prendra départ de la ville d'Annecy et arrivera à Chambéry	6 000,00 €	3 445,00 €
13	Les arts du spectacle	FRACASS - FESTIVAL DE RESISTANCES ET D'ALTERNATIVES AU CINÉMA ATONE ET SANS	18, 19, 20 février 2019		Est (campus) / NTSMB (Grenoble)	6 000,00 €	4 000,00 €
2	Cie Les Attrape Corps	Création 2019 Cie Les Attrapes Corps	La Compagnie universitaire des Attrape Corps, après sa dernière création 2018 « Mobius » en partenariat avec le chorégraphe grenoblois François Veyrunes, travaillera cette année pour sa nouvelle création 2019 avec la compagnie KAY : Nicolas Diguett et Ximena Figueora, deux anciens danseurs du chorégraphe Jean-Claude Gallotta.	Septembre 2018 - Juin 2019	Campus / Grenoble	900,00 €	900,00 €
5	Poly'raid	Poly'Raid2019	Le projet consiste à organiser une course regroupant plusieurs sports mais également des personnes venant d'horizons différents.	28 Mars 2019	Grenoble	4 000,00 €	4 000,00 €
6	Association des Étudiants et des Masters en Droit International et Européen (AMEDIE)	Grenoble Model United Nations (GMUN)	Le GMUN est organisé chaque année depuis 2006 par l'Association des Étudiants et des Masters en Droit International et Européen (AMEDIE). Il s'agit d'une simulation de négociations internationales à l'Organisation des Nations Unies, à l'instar de celles qui sont organisées dans le monde entier à Genève, à New-York ou encore à Londres. Le but est d'entrer dans le peau d'un diplomate. Les débats se déroulent en anglais. Toute personne intéressée par les questions européennes, par les sujets d'actualité (droits de l'homme, terrorisme, piraterie, enfants soldats, conflits armés), par les relations internationales et la diplomatie, ainsi que par la géopolitique peut participer.	Le GMUN se déroulera sur 3 jours. Il s'agira d'un mercredi, jeudi et vendredi. Les dates précises ne sont pas encore déterminées mais la période est fin février-début mars.	Le GMUN prend place sur le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières. Le lieu sera fixé en fonction de la disponibilité des locaux lors des dates choisies.	4 000,00 €	4 000,00 €
7	Festiv'arts	Bal Folk 2019	Le traditionnel Bal Folk organisé par Festiv'art est une soirée dédiée aux danses traditionnelles Folk, avec des initiations à ces danses et un concert.	Jeudi 7 février 2019	Salle de spectacle du CROUS l'Aquarium, campus universitaire de Saint Martin d'Hères	900,00 €	900,00 €
8	La Fab' des Arts	Ateliers Art'Thé 2018-2019	Le projet Art'Thé est porté par l'association étudiante La Fab' des Arts et consiste en la mise en place d'ateliers artistiques divers et variés à destination de la population du campus universitaire. Art'Thé, c'est un rendez-vous artistique et convivial qui a lieu une fois par mois sur le campus et qui a pour objectif de faire vivre une expérience artistique et/ou de faire découvrir une pratique artistique spécifique le temps d'un atelier. Nous souhaitons investir des lieux variés pour y proposer des ateliers sur le campus afin de toucher un public large : (salles du CROUS, studio du bâtiment Est, espaces des BU, espace EVE, etc).	novembre 2018 à mai 2019	Domaine universitaire / établissements de la ComUE	800,00 €	800,00 €
9	Festiv'arts	Festival Juggle in Hères 3	Pour cette troisième édition de Juggle in Hères, le projet va en évoluant par rapport aux deux éditions précédentes. En effet, lors de nos précédentes éditions, la convention était essentiellement portée par Festiv'Arts, mais cette année nous allons la réaliser en co-production avec l'association Argument Massue (association grenobloise de promotion des arts circassiens). Les dates de l'événement seront du 30 novembre au 2 décembre 2018 à EVE (Espace de Vie Étudiant), sur le campus universitaire de Saint Martin d'Hères. En plus de changer de mode d'organisation, l'événement change de forme, en effet, il prendra une forme de festival, afin d'être accessible à plus de personnes, et surtout à plus d'étudiant.e.s. Par ailleurs grâce à la co-production artistique réalisée avec Argument Massue, nous allons avoir la chance d'accueillir des artistes à la renommée nationale, voire internationale.	30 Novembre au 2 Décembre	EVE - Espace de Vie Étudiante	3 200,00 €	3 200,00 €
11	Association des Masters et des Étudiants en Droit International et Européen (AMEDIE)	Semaine à thème de l'AMEDIE	L'AMEDIE organise une semaine à thème au cours de laquelle seront organisés des conférences animées par des enseignants de l'UGA et des intervenants extérieurs, des conférences-débats, des ateliers et des concours. Le but est de découvrir, d'accroître ses connaissances, d'aborder sous différents angles, de s'ouvrir à différentes opinions à propos d'un thème choisi. Ce thème n'a pas encore été déterminé. Néanmoins, des idées ont été avancées au cours des assemblées générales de l'AMEDIE et des pistes sont déjà exploitées : des intervenants ont été démarchés, notamment un avocat étranger spécialiste des droits de l'homme, de la justice pénale internationale et de la justice africaine.	Les dates précises seront posées en fonction de la disponibilité des intervenants. La période choisie est la fin du mois de janvier.	Le projet se tiendra essentiellement sur le campus. Des événements peuvent avoir lieu à l'extérieur du campus (par exemple, dans un cinéma).	2 000,00 €	2 000,00 €
12	GUIDE ME MORE	Manifestations culturelles sur le campus pour financer un voyage culturel à Barcelone	Nous prévoyons plusieurs manifestations culturelles au sein de l'UGA. Premièrement, nous proposons un atelier d'initiation au tricot sur le campus en partenariat avec Philidar pour valoriser ce savoir-faire et donner aux étudiants l'occasion de confectionner eux-mêmes les éventuels cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Deuxièmement, nous pensons organiser une soirée dauphinoise à l'Aquarium fin janvier 2019, centrée sur le patrimoine immatériel dauphinois auprès des étudiants étrangers présents sur le campus. Cette soirée sera l'occasion pour les étudiants de découvrir la gastronomie et le folklore du Dauphiné grâce à un partenariat avec la boutique Saint-Jean et l'association Sarreloups. En outre, dans le cadre de notre formation de guide-conférencier, nous réaliserons également des visites guidées à l'université et autour de l'agglomération grenobloise, pour des étudiants, des doctorants ou des personnels de l'université. Enfin, dans le cadre de nos études, notre association organise un voyage à Barcelone pour les étudiants. Pour que ce voyage est une retombée sur le campus, nous organisons un concours photographique basé sur leur expérience du voyage. Cette exposition sera installée au sein de l'université. Le vernissage de cette exposition, que l'on souhaite convivial, constituera un moment de rencontre et d'échanges entre les étudiants, qui trouveront l'occasion de mettre en avant la richesse de leur expérience vécue à Barcelone.	Atelier tricot (26/11 au 05/12) Soirée Dauphinoise (24/01 ou 31/01) Exposition (Avril ou Mai 2019)	Aquarium (ARSH 2) L'Aquarium (Condillac) et Hall bibliothèque universitaire	2 000,00 €	2 000,00 €
14	Monde Arabe Sciences Po Grenoble	Semaine du Monde Arabe 2019	Nous avons pour projet d'organiser pour la troisième fois consécutive une Semaine du Monde Arabe sur le Campus Grenoblois du 11 au 15 Février 2019. Cette semaine est l'événement phare de notre association et est composée de plusieurs événements culturels mais aussi de conférences géo-politiques. La première édition a eu lieu en 2017 et, forte de son succès, a été renouvelée depuis.	11 au 15 Février 2019	Campus Grenoblois et Ville de Grenoble.	1 100,00 €	1 100,00 €
15	Monde Arabe Sciences Po Grenoble	Venue de la Caravane culturelle syrienne à Grenoble.	Nous avons comme projet de faire venir la caravane syrienne à Grenoble. La caravane syrienne est une initiative militante née en 2014 afin de promouvoir la culture syrienne. Elle a pour premier objectif de répondre par la culture et l'art à la répression du gouvernement syrien sur son peuple. Dans une volonté de dialogue, elle cherche à mettre en lumière des initiatives démocratiques et culturelles qui animent le débat syrien depuis le Printemps Arabe.	Au mois de décembre ou en début d'année 2019. Certainement lors de la semaine du 10 décembre.	Campus grenoblois, et ville de Grenoble.	200,00 €	200,00 €
16	Halluxinations	Collisions "à travers la serrure"	Collisions est un événement cinématographique mis en place par les étudiants de licence 3 Arts du spectacle de l'UGA (Valence). L'événement se déroulera sur deux temps. Le 13 mars 2019, nous organiserons dans la soirée une projection en plein air, afin de préparer le public au festival qui aura lieu le lendemain. Et le 14 mars 2019, Collisions se déroulera à Lux-Scène nationale durant l'après-midi et la soirée. Nous, étudiants, présenterons des films que nous aurons réalisés durant l'année dans le cadre du cours de programmation - lors de la journée du 14 mars.	13 et 14 mars 2019	Lux-Scène nationale	4 000,00 €	4 000,00 €
18	Cafet' en kit	Juste la fin du monde-Jean Luc Largarce	L'intrigue de la pièce de Jean Luc Largarce est simple et poignante : Louis, jeune homme ayant brutalement fui le cocon familial il y a plusieurs années, apprend qu'il va mourir. De ce fait, il décide de retourner dans la maison où il a grandi pour annoncer sa mort prochaine. Toute l'histoire se passe dans la maison de la mère. Le but est de mettre en scène ce texte et de le proposer lors de 3 représentations minimum avant avril 2019	10 mars 2019 pour les représentations, octobre 2018 à mars 2019 pour les répétitions	Grenoble (possibilité Paris également)	1 500,00 €	1 500,00 €
19	ASSOCIATION FA SOL LATINO	PROJECTIONS MENSUELLES - LES CINÉMARDIS DE L'APARTÉ	Le projet "cinémardi de l'aparté" propose des projections mensuelles sur le campus pendant l'année universitaire. L'objectif des projections mensuelles est de proposer une animation ciné-club régulière afin d'animer la vie du campus universitaire en général et des résidences du CROUS en particulier tout en permettant un croisement entre les publics étudiants et non étudiants intéressés par le cinéma et les cultures ibériques et lusophones.	Octobre 2018 - Mai 2019	Salle l'Aperté - Campus	3 000,00 €	3 000,00 €
21	Association des étudiants du Master Diffusion de la culture	Printemps des poètes Grenoble par l'Association du Master Diffusion de la Culture	L'AéMD (Association des étudiant(e)s du Master Diffusion de la culture) est une association tenue par la promotion du master 1 Diffusion de la Culture 2018/2019 de l'Université Grenoble Alpes. Chaque année, depuis maintenant douze ans, elle est en charge d'une des déclinaisons du festival : « Le Printemps des Poètes » sur Grenoble. Cet événement national a pour but de mettre en valeur la poésie sous toutes ses formes.	14/03/19 au 21/03/19	Saint-Martin-d'Hères et Grenoble	5 500,00 €	5 500,00 €
22	Sponsors Polytech Grenoble	Journée Sciences et Arts	La journée sciences et art accueille des professionnelles des élèves et des enseignants autour d'une thématique et à travers différents ateliers. Cette année le thème choisi est l'art visuel.	7 mars 2019	Polytech Grenoble	500,00 €	500,00 €
23	Kinographe	Court métrage Elebel	Arthur, ancien consultant d'une trentaine d'années a subi un grave accident, qui le laisse paraplégique. Il se morfond quand l'annonce d'une nouvelle maladie hautement transmissible est révélée. Il décide alors de sortir de sa bulle, se rendant compte de la chance qu'il a. On lui propose, ainsi qu'à une nombreuse partie de la population, de tester un nouveau type de réalité virtuelle, révolutionnaire selon les journaux. Mais peut-être que ce n'est pas ce qu'il faut. Le but est de montrer que ce n'est pas la technologie qui cache plus que ce que l'on peut croire...	Le tournage sera au mois d'avril	Grenoble	2 000,00 €	2 000,00 €
24	Eloquencia Grenoble	concours d'éloquence Eloquencia Grenoble	ELOQUENTIA GRENOBLE est une association étudiante basée sur le concept créé en Seine-Saint-Denis en 2012. Nous organisons un concours d'éloquence ouvert aux étudiants de tout horizon mais également à tous les jeunes de moins de trente ans. En parallèle du concours, ELOQUENTIA GRENOBLE propose des Master Class gratuites et ouvertes à tous, au cours desquelles des intervenants extérieurs viennent apporter des conseils techniques pour perfectionner l'art de l'orateur. Des professionnels de la prise de parole comme des avocats, des professeurs de théâtre ou encore des chanteurs interviennent dans plusieurs Master Class à partir du mois de novembre et ce jusqu'à la veille de la finale.	La soirée de lancement est prévue le 7 février et la finale le 2 mai	EVE, Campus de Grenoble (CLV, ...), L'atelier Canopé, Salle CROUS Escape...	800,00 €	800,00 €

25	ASSOCIATION FA SOL LATINO	FESTIVAL OJOLOCO	Le projet "Festival Ojoloco" est un festival dédié à la création contemporaine et de patrimoine sur le cinéma ibérique et latino américain. Créé par une association étudiante il s'est donné pour objectif de valoriser ces créations, parfois peu visibles sur le territoire français, et ce auprès du public le plus large et divers possible. Une centaine de projections sont organisés en partenariats avec les salles du campus (pour des projections gratuites les midis de premiers films), avec le cinéma Le Méliès (pour les créations contemporaines) et avec la cinémathèque de Grenoble (pour les films de patrimoines et courts-métrages). Nous proposons une cinquantaine de films pour la plupart inédits à Grenoble. Le festival c'est aussi différents évènements qui gravitent autour des projections : expositions, ateliers, conférences ...	Pré-festival : du 19 au 25 mars 2019 - Festival : du 26 mars au 7 avril 2019	salles du Campus - Cinémas arts & essais du Département de l'Isère - Cinéma le Méliès - Cinémathèque de Grenoble	7 500,00 €	7 500,00 €
26	A court de son	Concert voix féminines // Atelier-débat sur la place des femmes dans la culture	Le concert valorise la scène locale et met en lumière les voix féminines puisque les trois groupes de la soirées sont menés par des femmes. Des teintes pop, rock vont s'enchaîner avec Julie Bally, The P-Paul et Estelle Mey. La grenobloise Julie Bally ouvrira la soirée sur des sonorités folk-rock. Sa présence au sein du dispositif de la Cuvée grenobloise témoigne de la qualité de sa musique qui saura faire vibrer le coeur du public. Les jeunes lyonnais du groupe The P-Paul viendront ensuite réchauffer l'atmosphère sur des sonorités pop-rock toutes droit sorties de leur troisième EP. Pour finir cette soirée, la jeune auteure-compositrice Estelle Mey nous proposera une musique rock alternative mêlée de puissance et de douceur. Après ses débuts en région Rhône-Alpes et des passages remarquables sur le Travailleur Alpin et le Grand Son, Estelle Mey a su se faire une place en Angleterre où elle réside actuellement. Le public a été au rendez-vous ce qui lui permet aujourd'hui d'enchaîner les dates outre-Manche ainsi que dans de nombreux festivals d'Europe.	24 ou 31 janvier 2019	EVE (et bâtiment de l'UGA pour l'atelier-débat)	1 700,00 €	1 700,00 €
						73 318,00 €	63 545,00 €

Non éligible	Défavorable
Favorable	Montant FSDIE revus à la baisse
Reporté à la prochaine Commission	Annulé

Commission FSDIE Décembre 2018

Université Grenoble Alpes

Point d'étape consommation FSDIE

70% : Part « initiatives étudiantes »

- DSP EVE : 132 000 €
- Février : 73 280 €
- Avril : 22 175 €
- Juin : 15 900 €
- Octobre : 13 100 € (dont 1 800 € non-alloués à l'association *Pour la suite* qui n'a demandé que 200 €)



Part restante
58 545 €

30% : Part sociale

- CROUS 95 000 €
- AS UGA 25 000 €
- Centre de Santé Interuniversitaire 5 000 €



Part restante
10 000 €

Commission de décembre

